

DWS Investment GmbH

DWS ESG Convertibles

Rapport annuel 2022 / 2023



Investors for a new now

DWS ESG Convertibles

Sommaire

Rapport annuel 2022 / 2023
pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023
(conformément à l'article 101 du code allemand sur les investissements
en capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch ; KAGB))

2 / Informations

6 / Rapport annuel
DWS ESG Convertibles

45 / Observation du commissaire aux comptes indépendant

Informations

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses parts. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires ; dans le cas de fonds de capitalisation nationaux, et après une éventuelle imputation de l'impôt retenu à la source à l'étranger, cette valeur est majorée de l'impôt national sur le revenu des capitaux prélevé par le fonds, auquel s'ajoute la contribution de solidarité. La performance est calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI). Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Par ailleurs, dans la mesure où ils existent, les indices de référence correspondants sont également reproduits dans les rapports.

Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 30 septembre 2023** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

Le prospectus de vente en vigueur, seul et unique document faisant foi en cas de souscription, inclut les conditions de placement ainsi que le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », que vous pouvez obtenir auprès de DWS Investment GmbH ou des succursales de la Deutsche Bank AG ainsi que d'autres agents payeurs.

Précisions concernant les frais forfaitaires

Les charges suivantes ne sont pas comprises dans les frais forfaitaires :

- a) les frais résultant de l'achat et de la vente d'actifs ;
- b) les taxes éventuelles liées aux frais de gestion et de conservation ;
- c) les frais relatifs à l'exercice et à la satisfaction de droits du fonds commun de placement.

Des précisions concernant la structure des commissions sont données dans le prospectus de vente en vigueur.

Cours de souscription et de rachat

Disponibles quotidiennement
www.dws.de

Deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II)

En vertu de la deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II), les gestionnaires d'actifs sont tenus de divulguer certaines informations. Les détails à ce sujet sont disponibles sur les sites Internet de DWS.

Crise Ukraine-Russie

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine marque un tournant dramatique en Europe, qui a notamment influencé profondément l'architecture de sécurité et la politique énergétique de l'Europe et entraîné une volatilité considérable qui devrait se poursuivre à l'avenir. Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui règne au moment de l'élaboration du présent rapport, il est impossible d'évaluer de manière définitive les effets concrets ou potentiels de la crise à moyen et long terme sur la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les implications sociales. La société de gestion des capitaux du fonds commun de placement poursuit donc ses efforts en matière de gestion des risques afin d'évaluer ces incertitudes et de faire face à leur impact potentiel sur les activités, la liquidité et les performances du fonds commun de placement. La société de gestion des capitaux prendra toutes les mesures jugées appropriées afin de protéger au mieux les intérêts des investisseurs.

Rapport annuel

Rapport annuel

DWS ESG Convertibles

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

La politique de placement des gestionnaires a pour objectif de réaliser une plus-value. Pour ce faire, le fonds investit à l'échelle internationale dans des obligations convertibles et des obligations à warrant d'émetteurs nationaux et étrangers renommés. En ce qui concerne le choix de placements appropriés, les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés normes ESG) jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la stratégie de placement durable du fonds*.

DWS ESG Convertibles a réalisé une plus-value de 3,7 % par part (classe de parts LD, en euro, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes) au cours de l'exercice clôturé fin septembre 2023.

Politique de placement pendant la période sous revue

D'autres risques importants ont été observés pendant la période sous revue ; entre autres, l'incertitude quant à l'orientation future de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Réserve fédérale américaine (Fed), notamment au vu de l'inflation persistante d'une part et de la récession naissante d'autre part, ainsi que l'escalade du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Au niveau régional, le fonds s'est concentré sur les instruments de taux américains, européens et asiatiques. En ce qui concerne la classe de placement, l'équipe

DWS ESG Convertibles

Performance des classes de parts (en euro)

| Classe de parts | ISIN | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|-----------------|--------------|-------|--------|-------|
| Classe LD | DE0008474263 | 3,7 % | -8,0 % | 1,3 % |
| Classe FC | DE000DWS1U74 | 4,0 % | -7,2 % | 2,7 % |
| Classe TFC | DE000DWS2SB3 | 3,9 % | -7,3 % | 2,6 % |
| Classe TFD | DE000DWS2SC1 | 3,9 % | -7,3 % | 2,6 % |

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 30 septembre 2023

de gestion s'est concentrée sur les obligations convertibles et les obligations à option.

La hausse des rendements sur les marchés obligataires internationaux, qui avait déjà débuté après une longue période de taux d'intérêt extrêmement bas, s'est poursuivie au cours de la période sous revue, accompagnée d'une baisse des cours des obligations. Les principaux moteurs de la hausse des rendements ont été la persistance de taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation. À court terme, la hausse des rendements a été plus forte pendant la période sous revue, notamment en raison des relèvements des taux directeurs des banques centrales. Dans l'ensemble, cette évolution des rendements plus ou moins marquée de l'échéance la plus courte à l'échéance la plus longue a entraîné une inversion de la courbe des taux en Allemagne et aux États-Unis, c'est-à-dire que les titres à taux d'intérêt à échéance courte ont affiché un rendement plus élevé que ceux à échéance plus longue. Les obligations d'entreprise (Corporate Bonds) ont connu une évolution plus favorable que les obligations

d'État, leurs primes de risque s'étant nettement resserrées.

Les obligations convertibles ont été globalement soutenues et ont pris de la valeur. Toutefois, le redressement des cours n'a pas été généralisé, mais essentiellement déterminé par quelques titres individuels. La contribution la plus forte est venue des émetteurs de faible qualité de crédit, de la catégorie de notation BB/B/CCC. Il s'agissait par exemple de compagnies de croisière ou de constructeurs de véhicules électriques, sur lesquels le fonds n'est toutefois pas ou peu positionné en raison de son profil ESG. En outre, les émetteurs du secteur militaire étaient particulièrement forts, mais le fonds n'était pas non plus impliqué dans ce domaine du point de vue ESG. De bons résultats ont été obtenus par le secteur des technologies de l'information, fortement pondéré, qui a également profité de l'intérêt accru pour les actions liées au thème de l'« intelligence artificielle ».

Le delta des actions des obligations convertibles était équilibré et la notation de crédit était principalement de type Investment Grade. La durée se situait globalement entre 1 et 3 ans, ce qui correspond

à la fourchette typique de la classe de placement.

Principales sources de produits de cession

Les moins-values réalisées sur les obligations, ainsi que les plus-values réalisées sur les options et les positions en devises ont été les principales sources de produits de cession.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

DWS ESG Convertibles

Aperçu des classes de parts

| | | |
|---|-----|--|
| Code ISIN | LD | DE0008474263 |
| | FC | DE000DWS1U74 |
| | TFC | DE000DWS2SB3 |
| | TFD | DE000DWS2SC1 |
| Code valeur | LD | 847426 |
| | FC | DWS1U7 |
| | TFC | DWS2SB |
| | TFD | DWS2SC |
| Devise du fonds | | EUR |
| Devise de la classe de parts | LD | EUR |
| | FC | EUR |
| | TFC | EUR |
| | TFD | EUR |
| Date de première souscription et de lancement | LD | 23 avril 1991 (depuis le 15 mars 2013, classe de parts LD) |
| | FC | 8 avril 2013 |
| | TFC | 2 janvier 2018 |
| | TFD | 2 janvier 2018 |
| Droit d'entrée | LD | 3 % |
| | FC | Aucun |
| | TFC | Aucun |
| | TFD | Aucun |
| Affectation des résultats | LD | Distribution |
| | FC | Capitalisation |
| | TFC | Capitalisation |
| | TFD | Distribution |
| Frais forfaitaires | LD | 0,85 % par an |
| | FC | 0,6 % par an |
| | TFC | 0,6 % par an |
| | TFD | 0,6 % par an |
| Montant minimum d'investissement | LD | Aucun |
| | FC | 2 000 000 EUR |
| | TFC | Aucun |
| | TFD | Aucun |
| Cours de souscription d'origine | LD | 80 DM (droit d'entrée inclus) |
| | FC | Valeur liquidative de la classe de parts DWS ESG Convertibles LD au jour de lancement de la classe de parts FC |
| | TFC | 100 EUR |
| | TFD | 100 EUR |

Rapport annuel

DWS ESG Convertibles

État de l'actif au 30 septembre 2023

| | Montant en EUR | Part en % de l'actif du fonds |
|--|-----------------------|----------------------------------|
| I. Éléments d'actif | | |
| 1. Obligations (émetteurs) : | | |
| Entreprises | 80 511 162,31 | 75,48 |
| Autres établissements financiers | 16 722 440,18 | 15,68 |
| Instituts | 2 468 363,71 | 2,31 |
| Administrations centrales | 2 035 711,00 | 1,91 |
| Autres organismes publics | 1 081 902,39 | 1,01 |
| Total des obligations : | 102 819 579,59 | 96,39 |
| 2. Parts de fonds | 4 974 206,75 | 4,66 |
| 3. Dérivés | -1 329 928,80 | -1,25 |
| 4. Avoirs bancaires | 174 664,15 | 0,16 |
| 5. Autres éléments d'actif | 284 787,13 | 0,27 |
| II. Engagements | | |
| 1. Engagements découlant d'emprunts | -168 808,54 | -0,15 |
| 2. Autres engagements | -67 893,12 | -0,06 |
| 3. Engagements découlant d'opérations sur parts | -22 992,98 | -0,02 |
| III. Actif du fonds | 106 663 614,18 | 100,00 |

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS ESG Convertibles

État du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

| Dénomination des titres | Unité ou devise en milliers | Quantité | Achats / entrées pendant la période | Ventes / sorties sous revue | Cours | Valeur boursière en EUR | Part en % de l'actif du fonds |
|--|-----------------------------|----------|-------------------------------------|-----------------------------|------------|-------------------------|-------------------------------|
| Valeurs mobilières cotées en bourse | | | | | | 99 562 967,32 | 93,34 |
| Titres portant intérêt | | | | | | | |
| 3,5000 % Dexus Finance PTY 22/24 11 2027 Cv. (XS2487637527) | AUD | 1700 | 2 500 | 800 | % 103,3600 | 1 073 476,49 | 1,01 |
| 2,3000 % Dexus Finance Pty 19/19 06 26 Cv. (XS1961891220) | AUD | 3 600 | 1 500 | 2 500 | % 98,4725 | 2 165 751,29 | 2,03 |
| 1,6250 % Flight Centre 21/01 11 2028 CV (XS2400443748) | AUD | 600 | 600 | | % 92,9415 | 340 684,24 | 0,32 |
| 1,5000 % Amadeus IT Group 20/09 04 25 Cv (XS2154448059) | EUR | 600 | 700 | 100 | % 115,5980 | 693 588,00 | 0,65 |
| 0,0000 % Barclays Bank 22/21 04 25 Cv (XS2341843006) | EUR | 300 | | 1900 | % 100,0915 | 300 274,50 | 0,28 |
| 1,6250 % BNP Paribas 16/23 02 26 MTN (XS1369250755) | EUR | 620 | 1000 | 380 | % 94,8740 | 588 218,80 | 0,55 |
| 0,5000 % Cellnex Telecom 19/05 07 28 S.CLN MTN Cv (XS2021212332) | EUR | 2 300 | 1700 | 600 | % 99,8980 | 2 297 654,00 | 2,15 |
| 0,0000 % Criteria Caixa 21/22 06 25 Cv. (XS2356306642) ³⁾ | EUR | 1300 | | 500 | % 93,4930 | 1 215 409,00 | 1,14 |
| 0,7090 % Danone 16/03 11 24 MTN (FR0013216918) | EUR | 600 | 600 | | % 96,5710 | 579 426,00 | 0,54 |
| 3,2500 % Delivery Hero Ag 23/21 02 2030 Cv (DE000A30V5R1) | EUR | 400 | 400 | | % 88,9520 | 355 808,00 | 0,33 |
| 2,0000 % Deutsche Lufthansa 20/17 11 25 Cv (DE000A3H2UK7) | EUR | 1300 | 1 500 | 200 | % 102,5880 | 1 333 644,00 | 1,25 |
| 2,8750 % Deutsche Lufthansa 21/11 02 25 (XS2296201424) | EUR | 900 | 900 | | % 96,6390 | 869 751,00 | 0,82 |
| 0,7500 % Dürr20/15 01 26 Cv (DE000A3H2XR6) | EUR | 700 | | 1 400 | % 98,1600 | 687 120,00 | 0,64 |
| 2,2500 % Elis 22/22 09 2029 Cv (FR001400AFJ9) | EUR | 200 | 200 | | % 118,1230 | 236 246,00 | 0,22 |
| 2,6250 % Fomento Economico Mex 23/24 02 2026 Cv (XS2590764127) ³⁾ | EUR | 400 | 500 | 100 | % 99,2450 | 396 980,00 | 0,37 |
| 2,1250 % Groupe Bruxelles Lambert 22/29 11 2025 Cv. (BE6339419812) | EUR | 400 | 700 | 300 | % 96,0585 | 384 234,00 | 0,36 |
| 0,8000 % Iberdrola Finanzas22/07 12 2027 Cv (XS2557565830) ³⁾ | EUR | 300 | 1 200 | 900 | % 95,9390 | 287 817,00 | 0,27 |
| 0,0000 % JPMorgan Chase Financial Company 22/14 01 25 Cv (XS2431434971) | EUR | 1 400 | | | % 106,4170 | 1 489 838,00 | 1,40 |
| 2,0000 % KPN 19/und. (XS2069101868) | EUR | 1 000 | | 800 | % 95,3220 | 953 220,00 | 0,89 |
| 0,8750 % LEG Immobilien 17/01 09 25 Cv (DE000A2GSDH2) | EUR | 1 900 | 400 | | % 93,0380 | 1 767 722,00 | 1,66 |
| 1,7500 % Nexi 20/24 04 27 Cv (XS2161819722) | EUR | 700 | | | % 86,3700 | 604 590,00 | 0,57 |
| 0,0000 % Pirelli & C. S.p.A. 20/22 12 25 Cv MTN (XS2276552598) | EUR | 400 | | 1 100 | % 95,5420 | 382 168,00 | 0,36 |
| 0,0000 % Prysmian 21/02 02 26 Cv (XS2294704007) | EUR | 2 000 | 1 000 | 1 000 | % 106,0010 | 2 120 020,00 | 1,99 |
| 0,0000 % RAG-Stiftung 20/17 06 26 Cv (DE000A3E44N7) | EUR | 300 | 500 | 2 500 | % 91,1870 | 273 561,00 | 0,26 |
| 1,8750 % RAG-Stiftung 22/16 11 2029 Cv (DE000A30VFN9) | EUR | 500 | 1 000 | 500 | % 100,2600 | 501 300,00 | 0,47 |
| 2,0000 % Spie 23/17 01 2028 Cv (FR001400F2K3) | EUR | 500 | 1 100 | 600 | % 102,3040 | 511 520,00 | 0,48 |
| 5,0000 % TUI 21/16 04 28 Cv (DE000A3E5KG2) | EUR | 1 200 | 1 200 | | % 91,5700 | 1 098 840,00 | 1,03 |
| 0,0000 % Umicore 20/23 06 25 Cv (BE6322623669) | EUR | 3 200 | | | % 90,6585 | 2 901 072,00 | 2,72 |
| 2,7500 % voestalpine 28 04 2028 Cv (AT0000A33R11) | EUR | 400 | 400 | | % 94,5660 | 378 264,00 | 0,35 |
| 2,6250 % Wendel 23/27 03 2026 Cv. (FR001400GVBO) | EUR | 900 | 1 100 | 200 | % 96,8920 | 872 028,00 | 0,82 |
| 0,0000 % Ana Holdings 21/10 12 2031 Cv. (XS2413708442) | JPY | 80 000 | 80 000 | | % 114,5915 | 579 604,84 | 0,54 |
| 0,0000 % JFE Holdings 23/28 09 2028 Cv (XS2682313585) | JPY | 70 000 | 70 000 | | % 105,4400 | 466 651,91 | 0,44 |
| 0,0000 % Nippon Steel 21/05 10 26 Cv. (XS2387597573) | JPY | 100 000 | 100 000 | | % 142,5785 | 901 454,18 | 0,85 |
| 0,1250 % Akamai Technologies 01 05 25 Cv. (US00971TAAJ07) | USD | 441 | | 450 | % 118,8100 | 493 828,56 | 0,46 |
| 0,3750 % Akamai Technologies 19/01 09 27 Cv (US00971TAA52) | USD | 1 780 | 330 | 550 | % 104,9500 | 1 760 706,88 | 1,65 |
| 3,6250 % American Water Capital C 23/15 06 2026 144A Cv (US03040WBB00) | USD | 850 | 850 | | % 96,6900 | 774 613,57 | 0,73 |
| 1,0000 % Array Technologies 21/01 12 2028 Cv. (US04271TAB61) | USD | 300 | 300 | | % 117,6000 | 332 516,49 | 0,31 |
| 0,5000 % Axon Enterprise 22/15 12 2027 Cv (US05464CAA99) | USD | 517 | 597 | 80 | % 106,0000 | 516 512,72 | 0,48 |
| 0,1250 % Bentley Systems 21/15 01 26 Cv. (US08265TAB52) | USD | 2 000 | | 400 | % 96,8800 | 1 826 201,70 | 1,71 |

DWS ESG Convertibles

| Dénomination des titres | Unité ou devise en milliers | Quantité | Achats / entrées pendant la période | Ventes / sorties sous revue | Cours | Valeur boursière en EUR | Part en % de l'actif du fonds |
|--|-----------------------------|----------|-------------------------------------|-----------------------------|--------------|-------------------------|-------------------------------|
| 0,0000 % Bill Holdings 20/0112 2025 CV (US090043AB64) | USD | 610 | 610 | | % 99,5000 | 572 054,67 | 0,54 |
| 1,2500 % Biomarin Pharmaceutical 20/15 05 27 Cv (US09061GAK76) | USD | 755 | 1 255 | 500 | % 99,8100 | 710 240,81 | 0,67 |
| 3,0000 % Bloom Energy 23/01 06 2028 144a Cv (US093712AJ60) | USD | 473 | 573 | 100 | % 100,1900 | 446 652,87 | 0,42 |
| 0,0000 % CyberArk Software 19/15 11 24 Cv. (US23248VAB18) | USD | 470 | | 280 | % 115,4400 | 511 374,18 | 0,48 |
| 0,1250 % Datadog 20/15 06 25 (US23804LAB99) | USD | 1160 | 1100 | 540 | % 116,4000 | 1 272 610,74 | 1,19 |
| 0,3750 % Dexcom 23/15 05 2028 144a Cv (US252131AL12) | USD | 1 270 | 1 270 | | % 89,7500 | 1 074 293,12 | 1,01 |
| 0,0000 % Dropbox 21/01 03 28 Cv. (US26210CAD65) | USD | 1 900 | 2 700 | 800 | % 95,2000 | 1 704 806,79 | 1,60 |
| 0,0000 % Enphase Energy 21/01 03 2028 Cv. (US29355AAK34) ³⁾ | USD | 430 | 700 | 270 | % 83,0600 | 336 623,94 | 0,32 |
| 0,1250 % Etsy 20/01 10 26 Cv. (US29786AAJ51) | USD | 730 | 1 030 | 300 | % 101,5000 | 698 350,61 | 0,65 |
| 0,0000 % Ford Motor Company 21/15 03 26 (US345370CZ16) | USD | 1 275 | 600 | 1 000 | % 99,3282 | 1 193 623,36 | 1,12 |
| 1,0000 % Halozyme Therapeutics 22/15 08 2028 Cv (US40637HAF64) | USD | 1 120 | 1 120 | | % 94,8125 | 1 000 848,26 | 0,94 |
| 0,7500 % Insmmed 21/01 06 28 Cv. (US457669AB50) | USD | 400 | 400 | | % 100,7000 | 379 641,85 | 0,36 |
| 0,3750 % Insulet Corporation 19/01 09 26 (US45784PAK75) | USD | 590 | 590 | | % 99,2500 | 551 908,58 | 0,52 |
| 2,0000 % Jazz Investments 20/15 06 26 Cv (US472145AF83) | USD | 1 820 | 940 | 700 | % 102,7500 | 1 762 535,34 | 1,65 |
| 2,5000 % Lenovo Group 22/22 08 2029 (XS2523390867) | USD | 1 160 | 200 | 240 | % 114,1910 | 1 248 459,57 | 1,17 |
| 1,5000 % Lumentum Holdings 23/15 12 2029 CV (US55024UAG40) | USD | 680 | 810 | 130 | % 90,9000 | 582 582,47 | 0,55 |
| 2,0000 % Match Group FinanceCo 3 19/15 01 30 Cv 144a (US44932KAA43) | USD | 670 | 670 | | % 87,7500 | 554 123,47 | 0,52 |
| 1,0000 % Middleby 20/01 09 2025 CV (US596278AB74) | USD | 730 | 730 | | % 112,6500 | 775 065,98 | 0,73 |
| 0,0000 % NextEra Energy Partners 20/15 10 25 (US65341BAD82) | USD | 880 | 180 | 700 | % 83,8000 | 695 042,41 | 0,65 |
| 0,0000 % Nice 21/15 09 25 CV (US653656AB42) | USD | 677 | | 1 800 | % 90,3285 | 576 365,65 | 0,54 |
| 0,5000 % ON Semiconductor Corp 23/01 03 2029 Cv (US682189AT21) | USD | 1 850 | 1 850 | | % 111,0000 | 1 935 438,27 | 1,81 |
| 2,5000 % Ormat Technologies 23/15 07 2027 Cv. (US686688AB85) | USD | 400 | 400 | | % 97,2000 | 366 446,75 | 0,34 |
| 1,0000 % Qiagen 18/13 11 24 Cv (XS1908221507) | USD | 400 | | 600 | % 100,9660 | 380 644,67 | 0,36 |
| 1,2500 % Rapid7 23/15 03 2029 Cv (US753422AG97) | USD | 470 | 470 | | % 97,0500 | 429 910,46 | 0,40 |
| 1,2500 % Sarepta Therapeutics 22/15 09 2027 Cv (US803607AD25) | USD | 980 | 980 | | % 113,3100 | 1 046 595,66 | 0,98 |
| 1,0000 % Shockwave Medical 23/15 08 2028 144A Cv (US82489TAA25) | USD | 530 | 530 | | % 97,6000 | 487 540,06 | 0,46 |
| 0,1250 % Shopify 20/01 11 25 Cv (US82509LAA52) | USD | 1 450 | | | % 89,3500 | 1 221 088,60 | 1,14 |
| 1,7500 % Sk Hynix 23/11 04 2030 Cv (XS2607736407) | USD | 1 200 | 1 400 | 200 | % 121,3180 | 1 372 116,87 | 1,29 |
| 0,0000 % SolarEdge Technologies 20/15 09 25 Cv. (US83417MAD65) | USD | 370 | | 200 | % 91,9000 | 320 480,68 | 0,30 |
| 1,1250 % Splunk 18/15 09 25 Cv (US848637AD65) | USD | 640 | 200 | 250 | % 107,7500 | 649 952,87 | 0,61 |
| 1,1250 % Splunk 20/15 06 27 Cv (US848637AF14) | USD | 299 | 299 | | % 94,8000 | 267 155,51 | 0,25 |
| 0,0000 % STMicroelectronics 20/04 08 27 Cv (XS2211997239) | USD | 1 800 | 3 200 | 2 800 | % 111,4450 | 1 890 678,61 | 1,77 |
| 0,2500 % Tyler Technologies 21/15 03 26 Cv. (US902252AB17) | USD | 480 | | 390 | % 97,2500 | 439 962,30 | 0,41 |
| 1,2500 % Workiva 23/15 08 2028 144A Cv (US98139AAC99) | USD | 510 | 510 | | % 99,0882 | 476 295,77 | 0,45 |
| 0,0000 % Xero Investments 20/02 12 25 Cv (XS2263667250) | USD | 700 | | 700 | % 87,7000 | 578 605,09 | 0,54 |
| 1,7500 % Ziff Davis 19/01 11 2026 Cv. (US48123VAE20) | USD | 450 | 1 270 | 820 | % 92,6500 | 392 954,76 | 0,37 |
| 1,3750 % Zillow Group 19/01 09 26 Cv. (US98954MAG69) | USD | 500 | 500 | | % 120,5000 | 567 860,51 | 0,53 |
| 0,1250 % Zscaler 20/01 07 25 Cv. (US98980GAB86) | USD | 1 480 | 1 800 | 320 | % 118,5000 | 1 652 968,90 | 1,55 |
| 0,7000 % Accor 20/07 12 27 (FR0013521085) | Unité | 19 700 | 19 700 | | EUR 45,8050 | 902 358,50 | 0,85 |
| 0,0000 % Edenred 21/14 06 28 Cv. (FR0014003YP6) | Unité | 5 000 | | 2 000 | EUR 66,5055 | 332 527,50 | 0,31 |
| 0,0000 % Schneider Electric 20/15 06 26 Cv. (FR0014000OG2) | Unité | 3 100 | 3 100 | | EUR 179,8220 | 557 448,20 | 0,52 |
| 0,0000 % Soitec 20/01 10 25 (FR0014000105) | Unité | 10 300 | 700 | | EUR 188,0700 | 1 937 121,00 | 1,82 |
| 0,0000 % Veolia Environnement 19/01 01 25 Cv (FR0013444148) | Unité | 18 500 | 18 500 | | EUR 30,8130 | 570 040,50 | 0,53 |
| 0,0000 % Worldline 20/30 07 25 Zo Cv (FR0013526803) | Unité | 16 000 | 16 000 | | EUR 108,9680 | 1 743 488,00 | 1,63 |
| Instruments du marché monétaire titrisés | | | | | | | |
| 3,0210 % Ford Motor Credit 19/06 03 24 (XS1959498160) | EUR | 600 | 600 | | % 99,2570 | 595 542,00 | 0,56 |

DWS ESG Convertibles

| Dénomination des titres | Unité ou devise en milliers | Quantité | Achats / entrées pendant la période | Ventes / sorties sous revue | Cours | Valeur boursière en EUR | Part en % de l'actif du fonds | |
|--|-----------------------------|----------|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------------|-------------|
| 1,7440 % Ford Motor Credit 20/19 07 24 MTN (XS2116728895) | EUR | 1800 | 1800 | | % 97,5050 | 1755 090,00 | 1,65 | |
| 0,0000 % Fresenius 17/31 01 24 Cv (DE000A2DAHU1) | EUR | 6100 | 900 | | % 98,4710 | 6 006 731,00 | 5,63 | |
| 0,4000 % Germany 22/13 09 2024 (DE0001104891) | EUR | 1100 | 1100 | | % 97,0610 | 1 067 671,00 | 1,00 | |
| 0,0000 % Germany 23/21 08 2024 S 364D (DE000BU0E089) | EUR | 1000 | 1000 | | % 96,8040 | 968 040,00 | 0,91 | |
| 0,6250 % Kimberly-Clark 17/07 09 24 (XS1679515038) | EUR | 600 | 600 | | % 96,8990 | 581 394,00 | 0,55 | |
| 0,0000 % Oliver Capital 20/29 12 23 (XS2240512124) | EUR | 200 | 200 | | % 98,8840 | 197 768,00 | 0,19 | |
| 0,0000 % RAG-Stiftung 18/02 10 24 (DE000A2LQRA1) | EUR | 700 | | 100 | % 95,6690 | 669 683,00 | 0,63 | |
| 4,0000 % Telecom Italia 19/11 04 24 MTN (XS1935256369) | EUR | 2911 | 4 000 | 1089 | % 99,4350 | 2 894 552,85 | 2,71 | |
| 0,0000 % Citigroup Gl. Mrk. Fd. luxem. 20/25 07 24 Cv MTN (XS2133036603) | HKD | 11 000 | 11 000 | | % 95,1735 | 1 260 287,83 | 1,18 | |
| 0,0000 % Citigroup Global Markets Fund 21/28 05 24 MTN Cv. (XS2344373134) | HKD | 5 000 | 5 000 | | % 96,0635 | 578 215,10 | 0,54 | |
| 0,0000 % JP Morgan Chase Bank 20/28 12 23 CV (XS2264505566) | USD | 1700 | | | % 98,6025 | 1 579 870,41 | 1,48 | |
| 0,0000 % Michelin 18/10 11 23 Cv (FR0013309184) | USD | 4 000 | 3 400 | | % 99,3460 | 3 745 372,29 | 3,51 | |
| 0,3750 % US Treasury 21/15 08 24 (US91282CCT62) | USD | 1200 | 1200 | | % 95,6582 | 1 081 902,39 | 1,01 | |
| 1,5000 % Western Digital 19/01 02 24 Cv (US958102AP07) | USD | 2 670 | 1 220 | | % 98,7500 | 2 485 037,70 | 2,33 | |
| 0,0000 % Edenred 19/06 09 24 Cv (FR0013444395) | Unité | 6 000 | | 19 700 | EUR 63,2855 | 379 713,00 | 0,36 | |
| 0,1250 % Maisons du Monde 17/06 12 23 Cv (FR0013300381) | Unité | 25 666 | | | EUR 48,1920 | 1 236 895,87 | 1,16 | |
| Valeurs autorisées ou négociées sur des marchés réglementés | | | | | | 2 105 372,99 | 1,97 | |
| Titres portant intérêt | | | | | | | | |
| 2,5000 % Advanced Energy Industries 23/15 09 2028 Cv (US007973AD29) | USD | 340 | 340 | | % 100,8800 | 323 272,38 | 0,30 | |
| 0,2500 % DexCom 20/15 11 25 Cv (US252131AK39) | USD | 525 | | 1 450 | % 95,2500 | 471 312,44 | 0,44 | |
| 0,3750 % Exact 19/15 03 27 Cv. (US30063PAB13) | USD | 1 013 | 1 780 | 767 | % 91,1250 | 870 024,74 | 0,82 | |
| 2,2500 % Tetra Tech 23/15 08 2028 (US88162GAA13) | USD | 470 | 470 | | % 99,5000 | 440 763,43 | 0,41 | |
| Valeurs non cotées | | | | | | 1 151 239,28 | 1,08 | |
| Titres portant intérêt | | | | | | | | |
| 0,0000 % Cyberagent 22/16 11 2029 Zo Cv (XS2550564251) | JPY | 50 000 | 50 000 | | % 96,0975 | 303 788,76 | 0,28 | |
| 3,8750 % NIO 23/15 10 2029 Cv (US62914VAG14) | USD | 570 | 570 | | % 102,8500 | 552 540,06 | 0,52 | |
| 2,5000 % SSR Mining 19/01 04 2039 Cv (US784730AB94) | USD | 300 | 300 | | % 104,3000 | 294 910,46 | 0,28 | |
| Parts de fonds | | | | | | 4 974 206,75 | 4,66 | |
| Parts de fonds du groupe (y compris dans des sociétés d'investissement du groupe) | | | | | | | 4 974 206,75 | 4,66 |
| DWS Institutional ESG Euro Money Market Fund IC (LU0099730524) (0,160 %) | Unité | 355 | 2 217 | 1 862 | EUR 14 011,8500 | 4 974 206,75 | 4,66 | |
| Total du portefeuille-titres | | | | | | 107 793 786,34 | 101,05 | |
| Dérivés | | | | | | | | |
| Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses | | | | | | | | |
| Dérivés sur valeurs mobilières | | | | | | 865 356,80 | 0,81 | |
| Droits d'option sur valeurs mobilières (Créances / dettes) | | | | | | | | |
| Droits d'option sur actions | | | | | | | | |
| Call AXA 03/2024 Strike 26,00 (EURX) | Unité | 36 600 | | | EUR 3,5450 | 129 747,00 | 0,12 | |
| Call BNP Paribas 06/2024 Strike 56,00 (EURX) | Unité | 32 000 | | | EUR 8,6000 | 275 200,00 | 0,26 | |
| Call Deutsche Post Reg. 12/2024 Strike 44,00 (EURX) | Unité | 17 000 | | | EUR 1,9900 | 33 830,00 | 0,03 | |
| Call Deutsche Telekom Reg. 06/2024 Strike 20,00 (EURX) | Unité | 100 000 | | | EUR 1,2750 | 127 500,00 | 0,12 | |
| Call Fresenius 06/2024 Strike 28,00 (EURX) | Unité | 25 000 | | | EUR 3,9800 | 99 500,00 | 0,09 | |
| Call Koninklijke KPN 03/2024 Strike 3,20 (EURX) | Unité | 437 500 | | | EUR 0,1100 | 48 125,00 | 0,05 | |
| Call LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (C.R.) 06/2024 Strike 800,00 (EURX) | Unité | 1 400 | | | EUR 36,3000 | 50 820,00 | 0,05 | |

DWS ESG Convertibles

| Dénomination des titres | Unité ou devise en milliers | Quantité | Achats / entrées pendant la période sous revue | Ventes / sorties sous revue | Cours | Valeur boursière en EUR | Part en % de l'actif du fonds |
|---|-----------------------------|-------------------|--|-----------------------------|--------------|-------------------------|-------------------------------|
| Call Siemens Reg. 06/2024 Strike 140,00 (EURX) | Unité | 7 800 | | | EUR 9,8750 | 77 025,00 | 0,07 |
| Call Bank of America Corp. 03/2024 Strike 32,00 (USS) | Unité | 36 000 | | | USD 0,5500 | 18 661,64 | 0,02 |
| Call Wolfspeed 01/2024 Strike 60,00 (USS) | Unité | 7 500 | | | USD 0,7000 | 4 948,16 | 0,00 |
| Dérivés sur indices boursiers (Créances / dettes) | | | | | | 206 976,34 | 0,19 |
| Droits d'option | | | | | | | |
| Droits d'option sur indices boursiers | | | | | | | |
| Call Euro STOXX 50 Price Euro 03/2024 Strike 4300,00 (EURX) | Unité | 250 | | | EUR 156,5500 | 39 137,50 | 0,04 |
| Call S&P 500 Index 01/2024 Strike 4400,00 (USS) | Unité | 300 | | | USD 123,7000 | 34 976,44 | 0,03 |
| Call S&P 500 Index 02/2024 Strike 4400,00 (USS) | Unité | 300 | | | USD 152,2900 | 43 060,32 | 0,04 |
| Call S&P 500 Index 03/2024 Strike 4500,00 (USS) | Unité | 300 | | | USD 118,5800 | 33 528,75 | 0,03 |
| Call S&P 500 Index 06/2024 Strike 4500,00 (USS) | Unité | 300 | | | USD 199,0200 | 56 273,33 | 0,05 |
| Dérivés sur devises | | | | | | -2 402 261,94 | -2,25 |
| Contrats de change à terme (Achat) | | | | | | | |
| Positions ouvertes | | | | | | | |
| CHF/EUR 0,26 million | | | | | | -4 316,52 | 0,00 |
| Contrats de change à terme (Vente) | | | | | | | |
| Positions ouvertes | | | | | | | |
| AUD/EUR 5,43 millions | | | | | | -12 009,16 | -0,01 |
| HKD/EUR 13,01 millions | | | | | | -35 464,24 | -0,03 |
| JPY/EUR 302,52 millions | | | | | | 17 665,64 | 0,02 |
| USD/EUR 51,52 millions | | | | | | -2 062 862,74 | -1,93 |
| Positions clôturées | | | | | | | |
| USD/EUR 17,93 millions | | | | | | -305 274,92 | -0,29 |
| Avoirs bancaires et instruments du marché monétaire non titrisés | | | | | | 174 664,15 | 0,16 |
| Avoirs bancaires | | | | | | 174 664,15 | 0,16 |
| Dépositaire (à échéance quotidienne) | | | | | | | |
| Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE | EUR | 168,52 | | % | 100 | 168,52 | 0,00 |
| Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE | | | | | | | |
| Dollar australien | AUD | 35 155,95 | | % | 100 | 21 477,81 | 0,02 |
| Dollar canadien | CAD | 18,53 | | % | 100 | 12,98 | 0,00 |
| Franc suisse | CHF | 23 612,04 | | % | 100 | 24 460,83 | 0,02 |
| Livre sterling | GBP | 25 721,61 | | % | 100 | 29 663,95 | 0,03 |
| Dollar de Hong Kong | HKD | 198 654,34 | | % | 100 | 23 914,38 | 0,02 |
| Yen | JPY | 3 337 610,00 | | % | 100 | 21 102,08 | 0,02 |
| Won sud-coréen | KRW | 22 217,00 | | % | 100 | 15,57 | 0,00 |
| Dollar américain | USD | 57 132,76 | | % | 100 | 53 848,03 | 0,05 |
| Autres éléments d'actif | | | | | | 284 787,13 | 0,27 |
| Intérêts à recevoir | EUR | 283 300,37 | | % | 100 | 283 300,37 | 0,27 |
| Autres actifs | EUR | 1 486,76 | | % | 100 | 1 486,76 | 0,00 |
| Engagements découlant d'emprunts | | | | | | -168 808,54 | -0,15 |
| Crédits en euro | EUR | -168 808,54 | | % | 100 | -168 808,54 | -0,15 |
| Autres engagements | | | | | | -67 893,12 | -0,06 |
| Engagements découlant des coûts | EUR | -67 447,08 | | % | 100 | -67 447,08 | -0,06 |
| Autres engagements divers | EUR | -446,04 | | % | 100 | -446,04 | 0,00 |
| Engagements découlant d'opérations sur parts | EUR | -22 992,98 | | % | 100 | -22 992,98 | -0,02 |
| Actif du fonds | | | | | | 106 663 614,18 | 100,00 |

DWS ESG Convertibles

| Valeur liquidative et nombre de parts en circulation | Unité ou devise | Valeur liquidative dans la devise correspondante |
|--|-----------------|--|
| Valeur liquidative | | |
| Classe LD | EUR | 129,48 |
| Classe FC | EUR | 136,91 |
| Classe TFC | EUR | 102,35 |
| Classe TFD | EUR | 101,04 |
| Nombre de parts en circulation | | |
| Classe LD | Unité | 601 218,761 |
| Classe FC | Unité | 154 399,630 |
| Classe TFC | Unité | 5 026,692 |
| Classe TFD | Unité | 70 938,373 |

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

| | | |
|------|---|--|
| EURX | = | Eurex (Eurex Frankfurt / Main, Eurex Zürich) |
| USS | = | American Stock Options Exchange |

Taux de change (cotation au certain)

au 29 septembre 2023

| | | | | | |
|---------------------------|-----|-------------|---|-----|---|
| Dollar australien | AUD | 1,636850 | = | EUR | 1 |
| Dollar canadien | CAD | 1,427150 | = | EUR | 1 |
| Franc suisse | CHF | 0,965300 | = | EUR | 1 |
| Livre sterling | GBP | 0,867100 | = | EUR | 1 |
| Dollar de Hong Kong | HKD | 8,306900 | = | EUR | 1 |
| Yen | JPY | 158,165000 | = | EUR | 1 |
| Won sud-coréen | KRW | 1427,015000 | = | EUR | 1 |
| Dollar américain | USD | 1,061000 | = | EUR | 1 |

Notes

3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

Transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres

Achats et ventes de valeurs mobilières, parts de fonds de placement, titres de créance (imputation par marché à la date du rapport)

| Dénomination des titres | Unité ou devise en milliers | Achats / entrées | Ventes / sorties | Dénomination des titres | Unité ou devise en milliers | Achats / entrées | Ventes / sorties | | |
|--|-----------------------------|---|------------------|-------------------------|-----------------------------|---|--|------|-------|
| Valeurs mobilières cotées en bourse | | | | 0,6250 | % | TAG Immobilien 20/27 08 26 Cv (DE000A3E46Y9) | EUR | 1500 | |
| Titres portant intérêt | | | | 2,3750 | % | Ubisoft Entertainment 22/15 11 2028 Cv (FR001400DV38) | EUR | 500 | |
| 1,8750 | % | BE Semiconductor Industries 22/06 04 29 Cv (XS2465773070) | EUR | 1600 | | | | | |
| 0,7500 | % | Cellnex Telecom 20/20 11 31 (XS2257580857) | EUR | 800 | 0,3750 | % | Bentley Systems 21/01 07 2027 Cv. (US08265TAD19) | USD | 950 |
| 0,0500 | % | Deutsche Post 17/30 06 25 Cv (DE000A2G87D4) | EUR | 600 | 0,0000 | % | Blackline 21/15 03 26 Cv. (US09239BAD10) | USD | 523 |
| 0,0000 | % | Diasorin 21/05 05 2028 S.DIA Cv. (XS2339426004) | EUR | 2 200 | 0,1250 | % | Block 20/01 03 2025 Cv. (US852234AF05) | USD | 1400 |
| 3,5000 | % | Lagfin 23/08 06 2028 CV (XS2630795404) | EUR | 400 | 0,7500 | % | Booking Holdings 21/01 05 25 Cv (US09857LAN82) | USD | 700 |
| 0,4000 | % | LEG Immobilien 20/30 06 28 Cv (DE000A289T23) | EUR | 1500 | 0,0000 | % | Cable One 21/15 03 26 Cv. (US12685JAE55) | USD | 1300 |
| 0,0000 | % | Nexi 21/24 02 28 (XS2305842903) | EUR | 1000 | 0,1250 | % | Chegg 19/15 03 25 Cv (US163092AD18) | USD | 865 |
| 0,0000 | % | POSCO Holdings 21/01 09 26 Cv (XS2376482423) | EUR | 1400 | 0,0000 | % | Dropbox 21/01 03 26 Cv. (US26210CAC82) | USD | 2 000 |
| 0,0000 | % | Sagerpar 21/01 04 26 Cv. (BE6327660591) | EUR | 700 | 0,0000 | % | Enphase Energy 21/01 03 26 Cv. (US29355AAH05) | USD | 992 |
| 0,0000 | % | Selena 20/25 06 25 S.PUM Cv (FR0013520681) | EUR | 700 | 0,1250 | % | Etsy 20/01 09 27 Cv (US29786AAL08) | USD | 1300 |
| | | | | 0,2500 | % | Etsy 21/15 06 2028 Cv (US29786AAN63) | USD | 700 | |

DWS ESG Convertibles

| Dénomination des titres | Unité ou devise en milliers | Achats / entrées | Ventes / sorties |
|---|-----------------------------|------------------|------------------|
| 0,0000 % Expedia Group 21/15 02 26 Cv (US30212PBE43) | USD | | 699 |
| 4,0000 % Firstenergy 23/01 05 2026 144a Cv (US337932AQ09) | USD | 600 | 600 |
| 0,5000 % Five9 20/01 06 25 Cv. (US338307AD33) | USD | 250 | 940 |
| 0,2500 % Halozyme Therapeutics 21/01 03 27 Cv. (US40637HAD17) | USD | | 1650 |
| 1,0000 % Halozyme Therapeutics 22/15 08 2028 Cv (US40637HAE99) | USD | 1120 | 1120 |
| 0,2500 % Li Auto 21/01 05 2028 Cv. (US50202MAB81) | USD | 710 | 710 |
| 0,5000 % Lumentum Holdings 19/15 12 26 (US55024UAD19) | USD | 500 | 1791 |
| 0,2500 % MongoDB 20/15 01 26 (US60937PAD87) | USD | 1000 | 1000 |
| 0,0000 % ON Semiconductor 21/01 05 27 Cv (US682189AS48) | USD | 200 | 456 |
| 2,5000 % Ormat Technologies 22/15 07 2027 Cv (US686688AA03) | USD | 400 | 400 |
| 0,3750 % Palo Alto Networks 20/01 06 25 Cv (US697435AF27) | USD | 600 | 600 |
| 0,0000 % Qiagen 20/17 12 27 Cv (DE000A286LP0) | USD | | 5 000 |
| 0,2500 % Rapid7 21/15 03 27 Cv. (US753422AF15) | USD | | 480 |
| 4,6250 % Rivian Auto 23/15 03 2029 144a Cv (US76954AAA16) | USD | 610 | 610 |
| 6,0000 % Royal Caribbean Cruises 22/15 08 2025 Cv (US780153BP69) | USD | 1250 | 1250 |
| 1,2500 % Sarepta Therapeutics 22/15 09 2027 Cv (US803607AC42) | USD | 1550 | 1550 |
| 4,5000 % Sasol Financing USA 22/08 11 2027 Cv (XS2546248373) | USD | 800 | 800 |
| 0,6250 % Silicon Laboratories 20/15 06 2025 Cv (US826919AD45) | USD | 300 | 300 |
| 0,0000 % STMicroelectronics 20/04 08 25 Cv S.A (XS221199155) | USD | 600 | 2600 |
| 0,0000 % Win. Semiconductor 21/14 01 26 (XS2275382286) | USD | | 1200 |
| 1,7500 % Ziff Davis Inc. 19/01 11 26 144a (US48123VAD47) | USD | 400 | 1770 |
| 2,0000 % Neoen 20/02 06 25 Cv. (FR0013515707) | Unité | | 19 728 |
| 0,2500 % Nexity 18/02 03 25 Cv (FR0013321429) | Unité | | 11 000 |
| 0,0000 % Worldline 19/30 07 26 Cv (FR0013439304) | Unité | | 29 800 |
| Instruments du marché monétaire titrisés | | | |
| 0,1500 % Sika 18/05 06 25 Cv (CH0413990240) | CHF | 1200 | 1200 |
| 0,0500 % adidas 18/12 09 23 S.ADS Cv (DE000A2LQRW5) | EUR | 2 800 | 6 200 |
| 0,0000 % America Movil 21/02 03 24 Cv (XS2308171383) | EUR | | 1400 |
| 1,5000 % Cellnex Telecom 18/16 01 26 S.CLNX MTN Cv (XS1750026186) | EUR | 900 | 900 |
| 0,0000 % Elliott Capital 19/30 12 22 Cv (XS2051856669) | EUR | 400 | 2300 |
| 0,0000 % German Treasury Bill 23/13 12 2023 (DE000BU0E006) | EUR | 1200 | 1200 |
| 0,0000 % Germany 21/15 12 23 (DE0001104867) | EUR | 1200 | 1200 |
| 0,0000 % GN Store Nord 19/21 05 24 Cv (XS1965536656) | EUR | | 2700 |
| 2,1250 % KfW 13/15 08 23 (DE000A1R07S9) | EUR | 600 | 600 |
| 0,1250 % KfW 17/15 01 24 (DE000A2DAR24) | EUR | 1200 | 1200 |
| 0,0000 % KfW 20/30 06 23 MTN (DE000A289RC9) | EUR | 600 | 600 |
| 0,0000 % Mondelez Intl Hldgs Nether. 21/20 09 24 Cv. (XS2388456456) | EUR | | 800 |
| 0,0000 % RAG-Stiftung 17/16 03 23 Cv (DE000A2BPE24) | EUR | | 1300 |
| 0,0000 % SGX Treasury I Pte. 21/01 03 24 (XS2295233501) | EUR | | 800 |
| 0,0000 % ADM AG Holding 20/26 08 23 (XS2220527001) | USD | 1400 | 1400 |
| 1,8750 % Brenntag Finance 15/02 12 22 cum W. (DE000A1Z3XP8) | USD | 1500 | 1500 |

| Dénomination des titres | Unité ou devise en milliers | Achats / entrées | Ventes / sorties |
|--|-----------------------------|------------------|------------------|
| 0,0000 % Carrefour 17/14 06 23 Cv (FR0013261062) | USD | 2 000 | 3 800 |
| 1,0000 % Deutsche Bank 18/01 05 23 ELN (US25155MKM28) | USD | | 946 |
| 0,0000 % Illumina 18/15 08 23 Cv (US452327AK54) | USD | | 1900 |
| 1,5000 % US Treasury 19/30 09 24 (US912828YH74) | USD | | 1200 |
| 0,1250 % US Treasury 21/31 08 23 (US91282CCU36) | USD | 1300 | 1300 |
| 4,2500 % US Treasury 22/30 09 2024 (US91282CFN65) | USD | 1100 | 1100 |
| 0,0000 % Ubisoft Entertainment 19/24 09 24 Cv (FR0013448412) | Unité | | 12 500 |

Valeurs autorisées ou négociées sur des marchés réglementés

Titres portant intérêt

| | | | |
|---|-----|------|------|
| 0,0000 % Bill Holdings 21/01 04 2027 Cv. (US090043AC48) | USD | | 700 |
| 0,3750 % HubSpot 20/01 06 2025 (US443573AD20) | USD | 500 | 500 |
| 0,2500 % Omnicell 20/15 09 25 Cv (US68213NAD12) | USD | 500 | 500 |
| 2,0000 % US Treasury 15/15 02 25 (US912828J272) | USD | 1300 | 1300 |
| 0,0000 % Vail Resorts 20/01 01 26 (US91879QAN97) | USD | | 1100 |

Valeurs non cotées

Titres portant intérêt

| | | | |
|---|-----|---------|---------|
| 0,0000 % Cyberagent 18/19 02 25 Cv (XS1762847066) | JPY | 110 000 | 110 000 |
|---|-----|---------|---------|

Dérivés (primes des options ou volume des contrats d'option au cours d'ouverture ; pour les warrants, indication des achats et des ventes)

Montants en milliers

Contrats de change à terme

Achat de devises à terme

| | | |
|---------|-----|--------|
| AUD/EUR | EUR | 2 303 |
| CHF/EUR | EUR | 561 |
| USD/EUR | EUR | 58 363 |

Vente de devises à terme

| | | |
|---------|-----|---------|
| AUD/EUR | EUR | 6 236 |
| CHF/EUR | EUR | 2 422 |
| HKD/EUR | EUR | 1 473 |
| JPY/EUR | EUR | 666 |
| USD/EUR | EUR | 199 195 |

Droits d'option

Droits d'option sur valeurs mobilières

Droits d'option sur actions

| | | |
|---|-----|-------|
| Achat d'options d'achat (call) : | EUR | 9 762 |
| (Sous-jacents : Alphabet Cl.A, Bank of America Corp., Booking Holdings, Deutsche Post Reg., Deutsche Telekom Reg., Microsoft Corp., salesforce, Siemens Reg.) | | |

Droits d'option sur dérivés d'indices boursiers

Droits d'option sur indices boursiers

| | | |
|--|-----|--------|
| Achat d'options d'achat (call) : | EUR | 28 243 |
| (Sous-jacents : Euro STOXX 50 Price Euro, S&P 500 Index) | | |

DWS ESG Convertibles

Prêts de titres (volume des transactions évalué sur la base de la valeur convenue au moment de la conclusion de l'opération de prêt)

| à durée indéterminée | Montants en milliers | |
|---|----------------------|--------|
| | EUR | 21 224 |
| Catégorie : 1,8750 % BE Semiconductor Industries 22/06 04 29 Cv (XS2465773070), 1,6250 % BNP Paribas 16/23 02 26 MTN (XS1369250755), 0,0000 % Criteria Caixa 21/22 06 25 Cv. (XS2356306642), 0,7090 % Danone 16/03 11 24 MTN (FR0013216918), 0,0000 % Diasorin 21/05 05 2028 S.DIA Cv. (XS2339426004), 2,6250 % Fomento Economico Mex 23/24 02 2026 Cv (XS2590764127), 2,1250 % Groupe Bruxelles Lambert 22/29 11 2025 Cv. (BE6339419812), 0,8000 % Iberdrola Finanzas22/07 12 2027 Cv (XS2557565830), 2,0000 % KPN 19/und. (XS2069101868), 0,0000 % Mondelez Intl Hldgs Nether. 21/20 09 24 Cv. (XS2388456456), 0,0000 % Pirelli & C. S.p.A. 20/22 12 25 Cv MTN (XS2276552598), 0,0000 % Prysmian 21/02 02 26 Cv (XS2294704007), 2,3750 % Ubisoft Entertainment 22/15 11 2028 Cv (FR001400DV38), 0,7000 % Accor 20/07 12 27 (FR0013521085), 0,0000 % Edenred 19/06 09 24 Cv (FR0013444395), 0,0000 % Edenred 21/14 06 28 Cv. (FR0014003YP6), 2,0000 % Neoen 20/02 06 25 Cv. (FR0013515707), 0,0000 % Soitec 20/01 10 25 (FR0014000105), 0,0000 % Worldline 19/30 07 26 Cv (FR0013439304), 0,0000 % Worldline 20/30 07 25 Zo Cv (FR0013526803), 0,0000 % Carrefour 17/14 06 23 Cv (FR0013261062), 0,0000 % Enphase Energy 21/01 03 2028 Cv. (US29355AAK34), 0,0000 % Expedia Group 21/15 02 26 Cv (US30212PBE43), 0,0000 % STMicroelectronics 20/04 08 25 Cv S.A (XS2211997155) | | |

DWS ESG Convertibles

Classe de parts LD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

| | | |
|---|-----|------------|
| 1. Intérêts sur titres nationaux | EUR | 27 768,66 |
| 2. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source) | EUR | 226 008,14 |
| 3. Intérêts sur placements liquides nationaux | EUR | 36 272,94 |
| 4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres | EUR | 42 898,55 |
| dont : | | |
| issus des prêts de titres | EUR | 42 898,55 |
| 5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés | EUR | -3 659,39 |
| 6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger ¹⁾ | EUR | 256,60 |
| 7. Autres revenus | EUR | 9 950,90 |

Total des revenus EUR **339 496,40**

II. Dépenses

| | | |
|---|-----|-------------|
| 1. Intérêts d'emprunts ²⁾ | EUR | -787,44 |
| dont : | | |
| Intérêts précomptés | EUR | -560,41 |
| 2. Commission de gestion | EUR | -664 065,79 |
| dont : | | |
| Frais forfaitaires | EUR | -664 065,79 |
| 3. Autres dépenses | EUR | -13 413,53 |
| dont : | | |
| Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres | EUR | -13 359,66 |
| Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils | EUR | -53,87 |

Total des dépenses EUR **-678 266,76**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **-338 770,36**

IV. Opérations de vente

| | | |
|---------------------------|-----|---------------|
| 1. Plus-values réalisées | EUR | 8 167 202,11 |
| 2. Moins-values réalisées | EUR | -7 445 759,59 |

Résultat des opérations de vente EUR **721 442,52**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR **382 672,16**

| | | |
|---|-----|--------------|
| 1. Variation nette des plus-values non réalisées | EUR | -432 618,16 |
| 2. Variation nette des moins-values non réalisées | EUR | 3 064 797,83 |

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR **2 632 179,67**

VII. Résultat de l'exercice EUR **3 014 851,83**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Il s'agit d'une correction de l'impôt à la source de l'année précédente.

²⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

| | | |
|---|-----|----------------------|
| | EUR | 80 545 917,92 |
| 1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent | EUR | -32 029,60 |
| 2. Encaissement (net) | EUR | -5 683 548,38 |
| a) Encaissements liés aux ventes de parts | EUR | 2 327 753,36 |
| b) Décaissements liés aux rachats de parts | EUR | -8 011 301,74 |
| 3. Régularisation des revenus et des dépenses | EUR | -2 356,21 |
| 4. Résultat de l'exercice | EUR | 3 014 851,83 |
| dont : | | |
| Variation nette des plus-values non réalisées | EUR | -432 618,16 |
| Variation nette des moins-values non réalisées | EUR | 3 064 797,83 |

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR **77 842 835,56**

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution

| | Total | Par part |
|--|------------------|----------|
| I. Montant disponible à distribuer | | |
| 1. Report de l'exercice précédent | EUR 3 674 036,95 | 6,11 |
| 2. Résultat réalisé au cours de l'exercice | EUR 382 672,16 | 0,64 |
| 3. Dotation sur l'actif net | EUR 0,00 | 0,00 |

II. Montant non distribué

| | | | |
|---------------------|-----|---------------|-------|
| 1. Réinvesti | EUR | 0,00 | 0,00 |
| 2. Report à nouveau | EUR | -4 026 648,17 | -6,70 |

III. Total des sommes à distribuer EUR **30 060,94** **0,05**

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

| | Actif du fonds en fin d'exercice EUR | Valeur liquidative EUR |
|------|--------------------------------------|------------------------|
| 2023 | 77 842 835,56 | 129,48 |
| 2022 | 80 545 917,92 | 124,94 |
| 2021 | 110 155 711,55 | 153,90 |
| 2020 | 98 423 891,09 | 140,85 |

DWS ESG Convertibles

Classe de parts FC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

| I. Revenus | | |
|---|------------|---------------------|
| 1. Intérêts sur titres nationaux | EUR | 7 529,94 |
| 2. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source) | EUR | 61 272,26 |
| 3. Intérêts sur placements liquides nationaux | EUR | 9 828,12 |
| 4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres | EUR | 11 619,65 |
| dont : | | |
| issus des prêts de titres | EUR | 11 619,65 |
| 5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés | EUR | -992,00 |
| 6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger ¹⁾ | EUR | 69,42 |
| 7. Autres revenus | EUR | 2 692,66 |
| Total des revenus | EUR | 92 020,05 |
| II. Dépenses | | |
| 1. Intérêts d'emprunts ²⁾ | EUR | -213,09 |
| dont : | | |
| Intérêts précomptés | EUR | -151,77 |
| 2. Commission de gestion | EUR | -127 132,82 |
| dont : | | |
| Frais forfaitaires | EUR | -127 132,82 |
| 3. Autres dépenses | EUR | -3 633,24 |
| dont : | | |
| Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres | EUR | -3 618,61 |
| Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils | EUR | -14,63 |
| Total des dépenses | EUR | -130 979,15 |
| III. Revenus ordinaires, nets | EUR | -38 959,10 |
| IV. Opérations de vente | | |
| 1. Plus-values réalisées | EUR | 2 213 029,22 |
| 2. Moins-values réalisées | EUR | -2 017 421,78 |
| Résultat des opérations de vente | EUR | 195 607,44 |
| V. Résultat réalisé au cours de l'exercice | EUR | 156 648,34 |
| 1. Variation nette des plus-values non réalisées | EUR | -147 709,98 |
| 2. Variation nette des moins-values non réalisées | EUR | 1 065 989,35 |
| VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice | EUR | 918 279,37 |
| VII. Résultat de l'exercice | EUR | 1 074 927,71 |

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Il s'agit d'une correction de l'impôt à la source de l'année précédente.

²⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

| I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice | | |
|--|-----|---------------|
| | EUR | 26 857 835,35 |
| 1. Encaissement (net) | EUR | -6 850 101,90 |
| a) Encaissements liés aux ventes de parts | EUR | 59 897,00 |
| b) Décaissements liés aux rachats de parts | EUR | -6 909 998,90 |
| 2. Régularisation des revenus et des dépenses | EUR | 56 077,88 |
| 3. Résultat de l'exercice | EUR | 1 074 927,71 |
| dont : | | |
| Variation nette des plus-values non réalisées | EUR | -147 709,98 |
| Variation nette des moins-values non réalisées | EUR | 1 065 989,35 |
| II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice | | |
| | EUR | 21 138 739,04 |

État des emplois de l'actif net

| Calcul du réinvestissement | Total | Par part |
|---|-----------------------|-------------|
| I. Montant disponible pour le réinvestissement | | |
| 1. Résultat réalisé au cours de l'exercice | EUR 156 648,34 | 1,01 |
| 2. Dotation sur l'actif net | EUR 0,00 | 0,00 |
| 3. Montant de déduction fiscale mis à disposition | EUR 0,00 | 0,00 |
| II. Réinvestissement | EUR 156 648,34 | 1,01 |

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

| | Actif du fonds en fin d'exercice EUR | Valeur liquidative EUR |
|------|--------------------------------------|------------------------|
| 2023 | 21 138 739,04 | 136,91 |
| 2022 | 26 857 835,35 | 131,61 |
| 2021 | 39 679 946,02 | 161,66 |
| 2020 | 21 902 117,02 | 147,51 |

DWS ESG Convertibles

Classe de parts TFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

| I. Revenus | | |
|---|------------|------------------|
| 1. Intérêts sur titres nationaux | EUR | 183,47 |
| 2. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source) | EUR | 1 492,54 |
| 3. Intérêts sur placements liquides nationaux | EUR | 239,49 |
| 4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres | EUR | 283,11 |
| dont : | | |
| issus des prêts de titres | EUR | 283,11 |
| 5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés | EUR | -24,17 |
| 6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger ¹⁾ | EUR | 1,68 |
| 7. Autres revenus | EUR | 65,61 |
| Total des revenus | EUR | 2 241,73 |
| II. Dépenses | | |
| 1. Intérêts d'emprunts ²⁾ | EUR | -5,03 |
| dont : | | |
| Intérêts précomptés | EUR | -3,70 |
| 2. Commission de gestion | EUR | -3 105,57 |
| dont : | | |
| Frais forfaitaires | EUR | -3 105,57 |
| 3. Autres dépenses | EUR | -88,57 |
| dont : | | |
| Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres | EUR | -88,21 |
| Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils | EUR | -0,36 |
| Total des dépenses | EUR | -3 199,17 |
| III. Revenus ordinaires, nets | EUR | -957,44 |
| IV. Opérations de vente | | |
| 1. Plus-values réalisées | EUR | 53 912,25 |
| 2. Moins-values réalisées | EUR | -49 146,39 |
| Résultat des opérations de vente | EUR | 4 765,86 |
| V. Résultat réalisé au cours de l'exercice | EUR | 3 808,42 |
| 1. Variation nette des plus-values non réalisées | EUR | -4 372,93 |
| 2. Variation nette des moins-values non réalisées | EUR | 60 263,16 |
| VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice | EUR | 55 890,23 |
| VII. Résultat de l'exercice | EUR | 59 698,65 |

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Il s'agit d'une correction de l'impôt à la source de l'année précédente.

²⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

| I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice | | |
|--|-----|---------------|
| | EUR | 1 393 498,73 |
| 1. Encaissement (net) | EUR | -947 591,08 |
| a) Encaissements liés aux ventes de parts | EUR | 64 175,74 |
| b) Décaissements liés aux rachats de parts | EUR | -1 011 766,82 |
| 2. Régularisation des revenus et des dépenses | EUR | 8 885,32 |
| 3. Résultat de l'exercice | EUR | 59 698,65 |
| dont : | | |
| Variation nette des plus-values non réalisées | EUR | -4 372,93 |
| Variation nette des moins-values non réalisées | EUR | 60 263,16 |
| II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice | | |
| | EUR | 514 491,62 |

État des emplois de l'actif net

| Calcul du réinvestissement | Total | Par part |
|---|---------------------|-------------|
| I. Montant disponible pour le réinvestissement | | |
| 1. Résultat réalisé au cours de l'exercice | EUR 3 808,42 | 0,76 |
| 2. Dotation sur l'actif net | EUR 0,00 | 0,00 |
| 3. Montant de déduction fiscale mis à disposition | EUR 0,00 | 0,00 |
| II. Réinvestissement | EUR 3 808,42 | 0,76 |

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

| | Actif du fonds en fin d'exercice EUR | Valeur liquidative EUR |
|------|--------------------------------------|------------------------|
| 2023 | 514 491,62 | 102,35 |
| 2022 | 1 393 498,73 | 98,49 |
| 2021 | 884 651,26 | 120,97 |
| 2020 | 2 207,90 | 110,40 |

DWS ESG Convertibles

Classe de parts TFD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

| | | |
|---|------------|------------------|
| 1. Intérêts sur titres nationaux | EUR | 2 555,25 |
| 2. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source) | EUR | 20 793,09 |
| 3. Intérêts sur placements liquides nationaux | EUR | 3 335,47 |
| 4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres | EUR | 3 943,96 |
| dont : | | |
| issus des prêts de titres | EUR | 3 943,96 |
| 5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés | EUR | -336,63 |
| 6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger ¹⁾ | EUR | 23,58 |
| 7. Autres revenus | EUR | 914,24 |
| Total des revenus | EUR | 31 228,96 |

II. Dépenses

| | | |
|---|------------|-------------------|
| 1. Intérêts d'emprunts ²⁾ | EUR | -72,21 |
| dont : | | |
| Intérêts précomptés | EUR | -51,59 |
| 2. Commission de gestion | EUR | -43 049,29 |
| dont : | | |
| Frais forfaitaires | EUR | -43 049,29 |
| 3. Autres dépenses | EUR | -1 233,09 |
| dont : | | |
| Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres | EUR | -1 228,13 |
| Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils | EUR | -4,96 |
| Total des dépenses | EUR | -44 354,59 |

III. Revenus ordinaires, nets

| | | |
|--|------------|-------------------|
| | EUR | -13 125,63 |
|--|------------|-------------------|

IV. Opérations de vente

| | | |
|---------------------------|-----|-------------|
| 1. Plus-values réalisées | EUR | 751 074,94 |
| 2. Moins-values réalisées | EUR | -684 726,46 |

Résultat des opérations de vente

| | | |
|--|------------|------------------|
| | EUR | 66 348,48 |
|--|------------|------------------|

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

| | | |
|--|------------|------------------|
| | EUR | 53 222,85 |
|--|------------|------------------|

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

| | | |
|--|------------|-------------------|
| 1. Variation nette des plus-values non réalisées | EUR | -43 944,39 |
| 2. Variation nette des moins-values non réalisées | EUR | 269 720,02 |
| VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice | EUR | 225 775,63 |

VII. Résultat de l'exercice

| | | |
|--|------------|-------------------|
| | EUR | 278 998,48 |
|--|------------|-------------------|

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Il s'agit d'une correction de l'impôt à la source de l'année précédente.

²⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

| | | |
|---|------------|---------------------|
| | EUR | 6 995 747,38 |
| 1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent | EUR | -3 643,52 |
| 2. Encaissement (net) | EUR | -106 361,06 |
| a) Encaissements liés aux ventes de parts | EUR | 560 886,38 |
| b) Décaissements liés aux rachats de parts | EUR | -667 247,44 |
| 3. Régularisation des revenus et des dépenses | EUR | 2 806,68 |
| 4. Résultat de l'exercice | EUR | 278 998,48 |
| dont : | | |
| Variation nette des plus-values non réalisées | EUR | -43 944,39 |
| Variation nette des moins-values non réalisées | EUR | 269 720,02 |

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

| | | |
|--|------------|---------------------|
| | EUR | 7 167 547,96 |
|--|------------|---------------------|

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution

| | Total | Par part |
|--|----------------|----------|
| I. Montant disponible à distribuer | | |
| 1. Report de l'exercice précédent | EUR 354 165,24 | 4,99 |
| 2. Résultat réalisé au cours de l'exercice | EUR 53 222,85 | 0,75 |
| 3. Dotation sur l'actif net | EUR 0,00 | 0,00 |

II. Montant non distribué

| | | | |
|---------------------|-----|-------------|-------|
| 1. Réinvesti | EUR | 0,00 | 0,00 |
| 2. Report à nouveau | EUR | -403 841,17 | -5,69 |

III. Total des sommes à distribuer

| | | | |
|--|------------|-----------------|-------------|
| | EUR | 3 546,92 | 0,05 |
|--|------------|-----------------|-------------|

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

| | Actif du fonds en fin d'exercice EUR | Valeur liquidative EUR |
|------|--------------------------------------|------------------------|
| 2023 | 7 167 547,96 | 101,04 |
| 2022 | 6 995 747,38 | 97,27 |
| 2021 | 6 949 768,66 | 119,52 |
| 2020 | 524 672,59 | 109,23 |

DWS ESG Convertibles

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'ordonnance allemande relative à la comptabilité et à l'évaluation en matière d'investissement (KARBV)

Données conformément à l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés

L'exposition reposant sur les produits dérivés :

130 106 211,28 EUR

Parties contractantes des produits dérivés :

BNP Paribas S.A., Paris ; BofA Securities Europe S.A., Paris ; Commerzbank AG, Frankfurt / Main ; Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris ; Deutsche Bank AG, Frankfurt / Main ; HSBC Continental Europe S.A., Paris ; Morgan Stanley Europe S.E., Frankfurt / Main ; Royal Bank of Canada, London ; Société Générale S.A., Paris ; State Street Bank GmbH, Munich ; The Toronto-Dominion Bank, Toronto ; UBS AG London Branch, London

Données selon l'approche complexe :

Risque potentiel au titre du risque de marché

| | |
|---|-------|
| Pourcentage minimal du risque potentiel % | 2,232 |
| Pourcentage maximal du risque potentiel % | 5,441 |
| Pourcentage moyen du risque potentiel % | 3,852 |

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds commun de placement résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique la méthode VaR absolue de l'approche complexe dictée par le règlement relatif aux produits dérivés.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'est élevé à 1,1, sur la période sous revue, la méthode de calcul utilisée étant celle du montant brut.

L'exposition issue des prêts de titres :

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

| Désignation de la catégorie | Nominal par unité ou devise en milliers | à durée déterminée | Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée | total |
|--|---|--------------------|--|---------------------|
| 0,0000 % Criteria Caika 21/22 06 25 Cv | EUR | 600 | 560 958,00 | |
| 2,6250 % Fomento Economico Mex 23/24 02 2026 Cv | EUR | 300 | 297 735,00 | |
| 0,8000 % Iberdrola Finanzas22/07 12 2027 Cv | EUR | 100 | 95 939,00 | |
| 0,0000 % Enphase Energy 21/01 03 2028 Cv | USD | 400 | 313 138,55 | |
| Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres | | | 1 267 770,55 | 1 267 770,55 |

Parties contractantes des prêts de titres :

Barclays Bank Ireland PLC, Dublin ; BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris ; UBS AG London Branch, London

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres :

1 324 098,25 EUR

dont :

| | | |
|-------------|-----|--------------|
| Obligations | EUR | 423,29 |
| Actions | EUR | 1 166 266,25 |
| Autre(s) | EUR | 157 408,71 |

Revenus des prêts de titres, y compris les frais et charges directs et indirects :

Ces positions sont mentionnées dans le compte de résultats.

Autres informations

Valeur liquidative classe LD : 129,48 EUR
Valeur liquidative classe FC : 136,91 EUR
Valeur liquidative classe TFC : 102,35 EUR
Valeur liquidative classe TFD : 101,04 EUR

Nombre de parts en circulation classe LD : 601 218,761
Nombre de parts en circulation classe FC : 154 399,630
Nombre de parts en circulation classe TFC : 5 026,692
Nombre de parts en circulation classe TFD : 70 938,373

Indications relatives à la procédure d'évaluation des éléments d'actif :

Le dépositaire effectue l'évaluation en collaboration avec la société de gestion des capitaux. À cet effet, le dépositaire s'appuie en principe sur des sources externes.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre le dépositaire et la société de gestion des capitaux et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

DWS ESG Convertibles

Explications sur le Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme conçu pour protéger les actionnaires de l'impact négatif des coûts de transaction découlant des activités de souscription et de rachat. Des souscriptions et des rachats importants au sein d'un fonds peuvent entraîner une dilution des actifs de ce fonds, car la valeur liquidative peut ne pas refléter tous les frais de négociation et autres frais encourus lorsque le gérant du portefeuille doit acheter ou vendre des titres afin de gérer des encaissements ou décaissements (nets) importants au sein du fonds. Outre ces coûts, des volumes de commandes substantiels peuvent entraîner des prix de marché nettement inférieurs ou supérieurs aux prix du marché, qui s'appliquent dans des circonstances normales.

Afin de renforcer la protection des investisseurs pour les porteurs d'actions existants, un mécanisme de Swing Pricing peut être appliqué pour compenser les coûts de transaction et autres dépenses si un fonds est sensiblement impacté par les encaissements ou décaissements cumulés (nets) susmentionnés à une date d'évaluation et dépasse un seuil spécifié (« Swing Pricing partiel »).

La société de gestion du fonds définit des valeurs limites pour l'application du mécanisme de Swing Pricing en se fondant, entre autres, sur les conditions actuelles du marché, la liquidité disponible sur le marché et les coûts de dilution estimés. L'ajustement effectif est alors automatiquement déclenché en fonction de ces valeurs limites. Si les encaissements ou décaissements (nets) dépassent la valeur limite d'ajustement, la valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'importants encaissements nets, et à la baisse en cas d'importants décaissements nets dans le fonds/compartiment. Cet ajustement s'applique de la même façon à toutes les souscriptions et tous les rachats effectués le jour de négociation concerné. Si une rémunération liée aux résultats s'applique au fonds, le calcul est basé sur la valeur liquidative initiale.

La société de gestion a mis en place un comité de Swing Pricing qui détermine les coefficients d'ajustement pour chaque fonds individuel. Ces coefficients d'ajustement indiquent le niveau d'ajustement de la valeur liquidative. Le comité de Swing Pricing prend en compte les coefficients suivants :

- l'écart entre les cours acheteur et vendeur (élément de coût fixe),
- l'impact sur le marché (effet des transactions sur le prix),
- les coûts supplémentaires engendrés par les activités de négoce en matière de placements.

L'adéquation des coefficients d'ajustement appliqués, les décisions opérationnelles liées au Swing Pricing (y compris la valeur limite d'ajustement) et le niveau d'ajustement sont examinés périodiquement.

Le montant de l'ajustement du Swing Pricing peut par conséquent varier et ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative initiale par action. L'ajustement de la valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Toutefois, dans un environnement de marché extrêmement illiquide, la société de gestion peut augmenter l'ajustement du Swing Pricing à plus de 2 % de la valeur liquidative initiale. Un communiqué relatif à cette augmentation sera publié sur le site Internet de la société de gestion www.dws.com.

Étant donné que le mécanisme ne doit être appliqué que lorsque des encaissements ou décaissements (nets) importants sont attendus et qu'il n'est pas appliqué dans le cas de volumes de transactions habituels, il y a lieu de supposer que l'ajustement de la valeur liquidative ne sera effectué qu'occasionnellement.

Le présent fonds peut appliquer le mécanisme du Swing Pricing, mais ne l'a pas fait pendant la période sous revue, car ses encaissements ou décaissements (nets) n'ont pas dépassé le seuil pertinent précédemment fixé.

Données relatives à la transparence et au total des frais sur encours :

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à :

classe LD 0,85 % par an classe FC 0,60 % par an classe TFC 0,60 % par an classe TFD 0,60 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à

classe LD 0,017 % classe FC 0,017 % classe TFC 0,019 % classe TFD 0,017 %

calculée sur l'actif moyen du fonds.

Conformément aux conditions de placement, il est prévu pour le fonds commun de placement qu'une commission forfaitaire de

classe LD 0,85 % par an classe FC 0,60 % par an classe TFC 0,60 % par an classe TFD 0,60 % par an

se décomposant comme suit soit versée à la société de gestion des capitaux :

classe LD 0,08 % par an classe FC 0,08 % par an classe TFC 0,08 % par an classe TFD 0,08 % par an

attribuable au dépositaire et

classe LD 0,02 % par an classe FC 0,02 % par an classe TFC 0,02 % par an classe TFD 0,02 % par an

max. attribuable aux tiers (frais d'impression et de publication, révision des comptes et autres frais divers).

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, la société de gestion des capitaux DWS Investment GmbH n'a obtenu pour le fonds de placement DWS ESG Convertibles aucune ristourne sur les commissions et frais versés par le fonds commun de placement au dépositaire ou à des tiers, excepté sur les informations financières mises à disposition par les courtiers à des fins d'analyse.

Sur la partie des frais forfaitaires qui lui revient, la Société verse

classe LD plus de 10 % classe FC moins de 10 % classe TFC moins de 10 % classe TFD moins de 10 %

aux distributeurs des parts en circulation émises par le fonds commun de placement.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds commun de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Les autres revenus et dépenses principaux sont présentés dans le compte de résultats par classe de parts.

DWS ESG Convertibles

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 16 110,58 euros. Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,70 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 2 046 960,21 euros.

DWS ESG Convertibles

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société. Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable. La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction. La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel.

En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle. La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2022, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG. La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquats

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe. L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est conforme aux critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

DWS ESG Convertibles

Rémunération pour l'année 2022

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2022 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne. Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2023 au titre de l'exercice 2022, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2022, la direction a fixé à 76,25 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2022 ¹⁾

| | | |
|--|-------------|-----|
| Effectifs en moyenne annuelle | 482 | |
| Rémunération globale | 101 532 202 | EUR |
| Rémunération fixe | 63 520 827 | EUR |
| Rémunération variable | 38 011 375 | EUR |
| dont : intéressement différé | 0 | EUR |
| Rémunération globale de la direction générale ²⁾ | 5 846 404 | EUR |
| Rémunération globale des autres preneurs de risques | 7 866 362 | EUR |
| Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle | 2 336 711 | EUR |

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS ESG Convertibles

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

| | Prêts de titres | Opérations de pension | Total Return Swaps |
|--|-----------------------------------|-----------------------|--------------------|
| Données dans la devise du fonds | | | |
| 1. Éléments d'actif utilisés | | | |
| absolu | 1 267 770,55 | - | - |
| en % de l'actif du fonds | 1,19 | - | - |
| 2. Les 10 principales contreparties | | | |
| 1. Nom | Barclays Bank Ireland PLC, Dublin | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | 560 958,00 | | |
| État du siège | Irlande | | |
| 2. Nom | BNP Paribas S.A. Arbitrage, Paris | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | 393 674,00 | | |
| État du siège | France | | |
| 3. Nom | UBS AG London Branch, London | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | 313 138,55 | | |
| État du siège | Royaume-Uni | | |
| 4. Nom | | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | | | |
| État du siège | | | |
| 5. Nom | | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | | | |
| État du siège | | | |
| 6. Nom | | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | | | |
| État du siège | | | |
| 7. Nom | | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | | | |
| État du siège | | | |
| 8. Nom | | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | | | |
| État du siège | | | |

DWS ESG Convertibles

| | | | |
|--|--|--|--|
| 9. Nom | | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | | | |
| État du siège | | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| 10. Nom | | | |
| Volume brut des opérations ouvertes | | | |
| État du siège | | | |

3. Type(s) de liquidation et de clearing

| | | | |
|--|-----------|---|---|
| (par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale) | bilatéral | - | - |
|--|-----------|---|---|

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

| | | | |
|---------------------------|--------------|---|---|
| Moins d'1 jour | - | - | - |
| Entre 1 jour et 1 semaine | - | - | - |
| Entre 1 semaine et 1 mois | - | - | - |
| Entre 1 et 3 mois | - | - | - |
| Entre 3 mois et 1 an | - | - | - |
| Plus d'1 an | - | - | - |
| à durée indéterminée | 1 267 770,55 | - | - |

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

| | | | |
|-------------------------|------------------|---|---|
| | Type(s) : | | |
| Avoirs bancaires | - | - | - |
| Obligations | 423,29 | - | - |
| Actions | 1 166 266,25 | - | - |
| Autre(s) | 157 408,71 | - | - |

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

DWS ESG Convertibles

| | | | |
|-------------|--|---|---|
| Devise(s) : | 6. Devise(s) des garanties reçues | | |
| | USD ; EUR ; SEK ; JPY ; GBP ; CAD ; DKK | - | - |

| | | | | |
|--|---|--------------|---|---|
| | 7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus) | | | |
| | Moins d'1 jour | - | - | - |
| | Entre 1 jour et 1 semaine | - | - | - |
| | Entre 1 semaine et 1 mois | - | - | - |
| | Entre 1 et 3 mois | - | - | - |
| | Entre 3 mois et 1 an | - | - | - |
| | Plus d'1 an | - | - | - |
| | à durée indéterminée | 1 324 098,25 | - | - |

| | | | | |
|-------------------------|---|-----------|---|---|
| | 8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) * | | | |
| | Part des revenus du fonds | | | |
| | absolu | 44 677,65 | - | - |
| | en % des revenus bruts | 69,00 | - | - |
| Part des coûts du fonds | - | - | - | |

| | | | | |
|--|--|-----------|---|---|
| | Part des revenus de la société de gestion | | | |
| | absolu | 20 222,47 | - | - |
| | en % des revenus bruts | 31,00 | - | - |
| | Part des coûts de la société de gestion | - | - | - |

| | | | | |
|--|----------------------------------|---|---|---|
| | Part des revenus de tiers | | | |
| | absolu | - | - | - |
| | en % des revenus bruts | - | - | - |
| | Part des coûts de tiers | - | - | - |

| | | | |
|--|---|---|--|
| | 9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps | | |
| | absolu | - | |

| | | |
|------|---|--------------|
| | 10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés | |
| | Total | 1 267 770,55 |
| Part | 1,18 | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------------------------|--|
| | 11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps | | |
| | 1. Nom | Alfa Financial Software Holdings Ltd | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 90 160,90 | | |
| 2. Nom | A2A S.p.A. | | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 67 075,66 | | |

DWS ESG Convertibles

| | | | |
|---|------------------------------------|--|---|
| 3. Nom | Calfrac Well Services Ltd. | | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 52 718,28 | | |
| 4. Nom | Ferretti S.p.A. | | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 52 715,78 | | |
| 5. Nom | Custodian Property Income REIT PLC | | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 52 715,45 | | |
| 6. Nom | Boston Pizza Royalties IncomeFund | | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 52 711,99 | | |
| 7. Nom | RHI Magnesita N.V. | | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 52 709,69 | | |
| 8. Nom | Pendragon PLC | | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 52 701,23 | | |
| 9. Nom | Plus500 Ltd. | | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 52 696,38 | | |
| 10. Nom | Shikoku Kasei Holdings Corp. | | |
| Volume des garanties reçues (absolu) | 52 695,91 | | |
| 12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps | | | |
| Part | | | - |
| 13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps) | | | |
| Comptes / dépôts spéciaux | - | | - |
| Comptes collectifs / dépôts | - | | - |
| Autres comptes / dépôts | - | | - |
| Le type de garde détermine le bénéficiaire | - | | - |

DWS ESG Convertibles

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

| | | | |
|--|--|---|---|
| Nombre total de conservateurs / teneurs de compte | 1 | - | - |
| 1. Nom | State Street Bank International GmbH (Custody Operations) | | |
| Montant détenu en absolu | 1324 098,25 | | |

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS ESG Convertibles

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493004U37NZ5AULWW41

ISIN : DE0008474263

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

| <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____% | <input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 25,53 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables . |



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La société a promu des caractéristiques environnementales et sociales avec ce fonds dans les domaines de la protection du climat, des normes sociales, de la gouvernance et de la qualité ESG en général, en appliquant les critères d'exclusion suivants :

- (1) Risques climatiques et de transition
- (2) Violations de normes en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires
- (3) En ce qui concerne les principes du Pacte mondial des Nations unies (UN Global Compact), les entreprises présentant des controverses très graves et non résolues ont été exclues
- (4) Dans le domaine de la qualité ESG, les émetteurs les moins bien notés en termes de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport à leur groupe de référence ont été exclus
- (5) Freedom House pour les États identifiés comme « non libres »
- (6) Secteurs controversés pour les entreprises dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini
- (7) Armes controversées.

La société a également fait la promotion avec ce fonds d'un pourcentage d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

La société n'avait pas déterminé, pour ce fonds, d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Il convient également de noter que ce chapitre contient des informations plus détaillées sur les critères d'exclusion des indicateurs de durabilité. Ces informations doivent être lues en relation avec la présentation suivante de la performance des indicateurs de durabilité.

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

| Indicateurs | Description | Performance |
|--|---|---|
| Indicateurs de durabilité | | |
| Évaluation du risque climatique et de transition | Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur est exposé aux risques climatiques et de transition | Pas d'investissement dans des actifs insuffisants |
| Évaluation de la norme | Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise | Pas d'investissement dans des actifs insuffisants |
| Évaluation du Pacte mondial des Nations unies | Indicateur montrant si une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues en rapport avec le Pacte mondial des Nations Unies | Pas d'investissement dans des actifs insuffisants |
| Évaluation de la qualité ESG | Indicateur de comparaison des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'un émetteur par rapport à son groupe de référence | Pas d'investissement dans des actifs insuffisants |
| Statut Freedom House | Indicateur de la liberté politique et civile d'un État | Pas d'investissement dans des actifs insuffisants |
| Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés | Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés | 0 % des actifs du portefeuille |
| Évaluation de l'exclusion pour les « armes controversées » | Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées | 0 % des actifs du portefeuille |
| Évaluation de la durabilité | Méthodologie servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement sur la publication d'informations »), sert d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables | 25,53 % des actifs du portefeuille |

Les principales incidences négatives (PAI)

| | | |
|--|---|--|
| PAII - 01. Émissions de GES | Total de la valeur actuelle des investissements de l'entreprise i, divisé par la valeur de l'entreprise détenue et multiplié par les émissions de GES de l'entreprise incluses dans le Scope 1+2+3. | 37 332,34 tonnes d'émissions de CO2 |
| PAII - 02. Empreinte carbone - EUR | L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investis. Les émissions de CO2 d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC). | 412,76 tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros |
| PAII - 03. Intensité de carbone | Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3 | 629,09 tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros |
| PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 12,57 % des actifs du portefeuille |
| PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0 % des actifs du portefeuille |
| PAII - 14. Implication dans des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) | 0 % des actifs du portefeuille |

Situation au : 29 septembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations disponibles dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent notamment sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La société a investi pour le fonds en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur la publication d'informations. Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies (appelés « SDG » (Sustainable Development Goals) - objectifs de développement durable des Nations unies), qui avaient des objectifs environnementaux et/ou sociaux, comme par exemple la liste (non exhaustive) suivante :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille. La société a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de l'évaluation de la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do Not Significantly Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation de la durabilité a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur la publication d'informations, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, pour les emprunts avec affectation de produits qui ont été considérés comme durables, une imputation a été effectuée pour la valeur totale de l'emprunt.

La société n'a pas cherché à atteindre avec le fonds un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation de l'impact significatif (« évaluation DNSH ») faisait partie intégrante de l'évaluation de durabilité de DWS et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies avait affecté de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH, l'évaluation de durabilité DWS a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que des indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations. En tenant compte de ces effets négatifs, la société a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données, les objectifs politiques ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité, la société a en outre évalué, sur la base de l'évaluation des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises dont la note normative la plus basse était F n'étaient pas considérées comme durables et étaient exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société a pris en compte pour le fonds les principaux effets négatifs suivants sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Émissions de gaz à effet de serre (GES) (n° 1) ;
- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité des émissions de GES des entreprises détenues en portefeuille (n° 3) ;
- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) et
- Implication dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Les principales incidences négatives susmentionnées ont été prises en compte au niveau du produit en appliquant la méthodologie d'évaluation ESG relative à l'exclusion des placements du fonds qui satisfaisaient aux caractéristiques environnementales et sociales promues, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS ESG Convertibles

| Investissements les plus importants | Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE | En % des actifs moyens du portefeuille | Répartition par pays |
|-------------------------------------|---|--|----------------------|
| Fresenius 17/31.01.24 Cv | M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 4,7 % | Allemagne |
| Umicore 20/23.06.25 Cv. | M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 2,5 % | Belgique |
| Qiagen 20/17.12.27 Cv | M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 2,3 % | États-Unis |
| Prysmian 21/02.02.26 Cv. | C - Industrie manufacturière | 1,8 % | Italie |
| STMicroelectronics 20/04.08.27 Cv | C - Industrie manufacturière | 1,7 % | Pays-Bas |
| Bentley Systems 21/15.01.26 Cv. | NA - Autres | 1,7 % | États-Unis |
| Soitec 20/01.10.25 | C - Industrie manufacturière | 1,6 % | France |
| Nice 21/15.09.25 Cv | J - Information et communication | 1,6 % | Israël |
| Michelin 18/10.11.23 Cv | C - Industrie manufacturière | 1,6 % | France |
| Western Digital 19/01.02.24 Cv | C - Industrie manufacturière | 1,6 % | États-Unis |
| Dexus Finance Pty.19/19.06.26 Cv. | K - Activités financières et d'assurance | 1,5 % | Australie |
| Akamai Technologies 19/01.09.27 Cv | J - Information et communication | 1,5 % | États-Unis |
| RAG-Stiftung 20/17.06.26 Cv | B - Industries extractives | 1,4 % | Allemagne |
| Jazz Investments 20/15.06.26 Cv | K - Activités financières et d'assurance | 1,4 % | États-Unis |
| JP Morgan Chase Bank 20/28.12.23 Cv | K - Activités financières et d'assurance | 1,3 % | États-Unis |

pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 29 septembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La part des investissements liés au développement durable s'élevait à 99,94 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

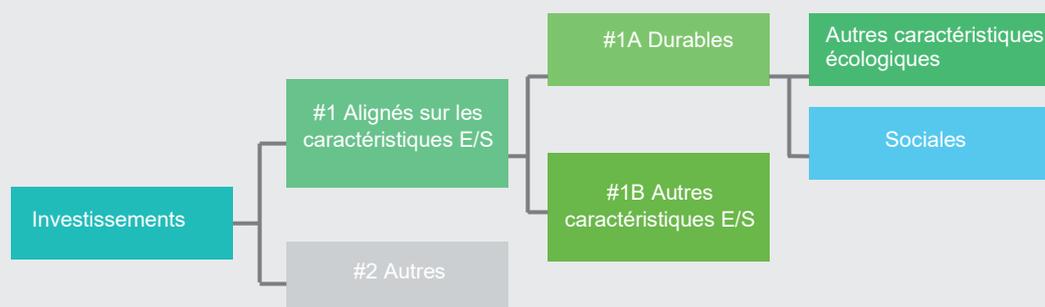
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 99,94 % de sa valeur dans des actifs conformes aux normes ESG définies par la société (#1 Axé sur les caractéristiques environnementales et sociales). 25,53 % de la valeur du fonds ont été investis dans des investissements durables (#1A Investissements durables).

0,06 % de la valeur du fonds a été investie dans des actifs pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres investissements). Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 20 % de la valeur du fonds dans des placements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions.

Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS ESG Convertibles

| Code NACE | Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE | En % des actifs du portefeuille |
|-----------|--|---------------------------------|
| B | Industries extractives | 1,6 % |
| C | Industrie manufacturière | 25,9 % |
| D | Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 1,0 % |
| G | Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles | 0,7 % |
| H | Transports et entreposage | 2,6 % |
| J | Information et communication | 18,0 % |
| K | Activités financières et d'assurance | 22,0 % |
| L | Activités immobilières | 0,5 % |

| Code NACE | Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE | En % des actifs du portefeuille |
|--|---|---------------------------------|
| M | Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 22,6 % |
| N | Activités de services administratifs et de soutien | 0,8 % |
| O | Administration publique, défense ; sécurité sociale | 2,9 % |
| NA | Autres | 1,3 % |
| Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | | 12,6 % |

Situation au : 29 septembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été conformes à un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

La société n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO2 d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent les dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

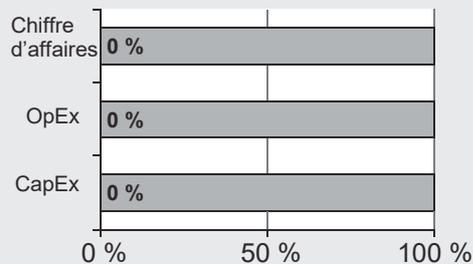
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille.
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses***



| | |
|--|----------|
| Conformes à la taxinomie : Gaz fossile | 0,00 % |
| Conformes à la taxinomie : Énergie nucléaire | 0,00 % |
| Conformes à la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire) | 0,00 % |
| Conformes à la taxinomie | 0,00 % |
| Non conformes à la taxinomie | 100,00 % |

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État***



| | |
|--|----------|
| Conformes à la taxinomie | 0,00 % |
| Conformes à la taxinomie : Énergie nucléaire | 0,00 % |
| Conformes à la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire) | 0,00 % |
| Conformes à la taxinomie | 0,00 % |
| Non conformes à la taxinomie | 100,00 % |

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Il n'y avait pas de pourcentage d'investissement dans les activités économiques de transition et les activités facilitatrices.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Il n'existait pas de part distincte pour les investissements durables ayant un objectif environnemental, qui n'étaient pas conformes à la taxinomie de l'UE. Il n'a pas été possible de séparer les investissements durables, qu'ils soient écologiques ou sociaux, lors de l'évaluation. La part totale des investissements durables a représenté au total 25,53 % de la valeur du fonds.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La société n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables pour le fonds, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Toutefois, comme il n'a pas été possible de séparer les investissements lors de l'évaluation des investissements durables, la part totale des investissements durables environnementaux et sociaux représentait au total 25,53 % de la valeur du fonds.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

La rubrique #2 Autres investissements comprenait des actifs représentant 0,06 % de la valeur du fonds pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible.

Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 20 % de la valeur du fonds dans des investissements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions.

Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.

Ces autres investissements pouvaient comprendre tous les actifs prévus dans la politique de placement, y compris les avoirs bancaires et les produits dérivés.

Les « Autres investissements » ont pu être utilisés pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

La protection écologique ou sociale minimale n'a pas été prise en compte dans les autres investissements de ce fonds, ou seulement en partie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie multi-actifs. Les actifs du fonds ont été investis principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales annoncées, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG interne à l'entreprise et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

Pour plus de détails sur la politique de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente et les Conditions particulières de placement.

Méthodologie d'évaluation ESG

La société visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire.

La méthodologie d'évaluation ESG était basée sur la base de données ESG, qui utilisait les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG.

La base de données ESG a identifié des notes allant de « A » à « F » au sein des différentes approches d'évaluation. Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu chacun une note sur six possibles (A à F), « A » étant la note la plus élevée et « F » la plus basse. La base de données ESG a également fourni des critères d'exclusion (exclusions complètes ou exclusions basées sur des seuils de chiffre d'affaires) sur la base d'autres approches d'évaluation.

Dans ce cadre, les évaluations respectives des éléments d'actif ont été considérées individuellement. Si un émetteur avait une évaluation dans une approche d'évaluation qui n'était pas considérée comme appropriée dans cette approche d'évaluation, les actifs des émetteurs ne pouvaient pas être acquis, même s'ils avaient une évaluation qui serait appropriée dans une autre approche d'évaluation.

La base de données ESG a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour déterminer si les émetteurs ou les investissements respectaient les normes ESG en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales annoncées et si les entreprises dans lesquelles les investissements étaient réalisés appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

• Évaluation du risque climatique et de transition

L'évaluation des risques climatiques et de transition a permis d'évaluer le comportement des émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau.

Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés.

Les émetteurs qui avaient une note de F dans l'approche d'évaluation du risque climatique et de transition ont été exclus.

• Évaluation de la norme

L'évaluation de la norme a permis d'évaluer les entreprises, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail et des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. L'évaluation a pris en compte les violations des normes internationales mentionnées précédemment. Ces violations ont été évaluées sur la base de données fournies par des fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles, telles que l'évolution future attendue de ces violations et la volonté de l'entreprise d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière. Les entreprises qui avaient une évaluation de F dans l'approche d'évaluation de la norme ont été exclues.

• Évaluation du Pacte mondial des Nations unies

En plus de l'évaluation de la norme, les entreprises directement impliquées dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues concernant les principes du Pacte mondial des Nations Unies ont été exclues.

• Évaluation de la qualité ESG

L'évaluation de la qualité ESG de DWS a fait une distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains.

Pour les entreprises, les émetteurs ont été comparés sur la base de leur qualité ESG.

L'évaluation de la qualité ESG a pris en compte différents facteurs ESG lors de l'évaluation de l'émetteur, comme par exemple la gestion des changements environnementaux, la sécurité des produits, la gestion des collaborateurs ou l'éthique de l'entreprise.

L'évaluation de la qualité ESG a suivi l'approche dite du « meilleur élève » (de l'anglais « best in class »). Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu une évaluation relative à leur groupe de référence. Le groupe de comparaison a été constitué d'entreprises du même secteur industriel. Les émetteurs les mieux notés dans ce groupe de référence ont reçu une note plus élevée, tandis que les émetteurs les moins bien notés ont reçu une note plus basse.

Pour les émetteurs souverains, l'évaluation de la qualité ESG a évalué un État sur un grand nombre de critères ESG. Les indicateurs relatifs aux aspects environnementaux sont, par exemple, la gestion du changement climatique, les ressources naturelles et la vulnérabilité aux catastrophes ; les indicateurs relatifs aux aspects sociaux sont, entre autres, le rapport au travail des enfants, l'égalité des droits et les conditions sociales existantes ; et les indicateurs relatifs à la bonne gouvernance étaient, par exemple, le système politique, l'existence d'institutions et l'État de droit. En outre, l'évaluation de la qualité ESG a explicitement pris en compte les libertés civiles et démocratiques d'un pays.

Les entreprises et les émetteurs souverains qui avaient une note de F dans l'approche d'évaluation de la qualité ESG ont été exclus.

• Statut Freedom House

Freedom House était une organisation internationale non gouvernementale qui classait les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États désignés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

• Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés

Ont été exclues les entreprises qui avaient certains secteurs d'activité et des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés »).

Les entreprises ont été exclues de l'investissement en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'elles réalisaient dans des secteurs controversés. Pour le fonds, il était expressément prévu d'exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires était généré comme suit :

- à plus de 5% de la fabrication de produits et/ou de la fourniture de services dans l'industrie de l'armement,
- à plus de 5 % de la production et/ou de la distribution d'armes de poing ou de munitions civiles,
- à plus de 5 % de la fabrication de produits du tabac,
- à plus de 5 % de la fabrication de produits et/ou de la fourniture de services dans l'industrie du jeu,
- à plus de 5 % de la production de divertissement pour adultes,
- à plus de 5 % de la production d'huile de palme,
- à plus de 5 % de la production d'énergie nucléaire et/ou de l'extraction d'uranium et/ou de l'enrichissement d'uranium,
- à plus de 10 % de l'extraction de pétrole,
- provenant de l'extraction non conventionnelle de pétrole et/ou de gaz naturel (y compris sables bitumineux, schistes bitumineux/gaz de schiste, forages arctiques),
- à plus de 1 % de l'extraction de charbon,
- à plus de 10 % de la production d'énergie à partir du charbon,
- à plus de 10 % de la production d'énergie ou autre utilisation de/des combustibles fossiles (à l'exclusion du gaz naturel),
- à plus de 10 % de l'extraction de charbon et de pétrole,
- à plus de 10 % de l'extraction, de l'exploration et des services liés aux sables et schistes bitumineux.

Les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon, tels que l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaire, sur la base d'une méthodologie d'identification interne, ont été exclues. Les exclusions liées au charbon mentionnées précédemment concernaient exclusivement le charbon thermique, c'est-à-dire le charbon utilisé dans les centrales électriques pour produire de l'énergie.

Le fonds pouvait acquérir des émetteurs dont le chiffre d'affaires provenait d'activités liées à la production d'énergie ou à l'utilisation de l'énergie nucléaire et du gaz naturel, ainsi qu'à l'extraction d'uranium ou de gaz naturel, à condition que leur chiffre d'affaires ne dépasse pas les seuils susmentionnés.

• Évaluation de l'exclusion pour les « armes controversées »

Les entreprises identifiées comme étant des fabricants, y compris comme fabricants de composants

de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions et d'armes chimiques et biologiques, d'armes nucléaires, d'armes à l'uranium appauvri ou de munitions à l'uranium ont été exclues. En outre, les rapports de participation au sein d'une structure de groupe ont pu être pris en compte pour les exclusions. En outre, les entreprises identifiées comme étant des fabricants ou des producteurs de composants essentiels de bombes incendiaires à base de phosphore blanc ont été exclues.

• **Évaluation des obligations avec utilisation du produit**

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus était néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations avec utilisation des produits étaient remplies. La première étape a consisté à vérifier la conformité de l'obligation avec les principes de l'ICMA relatifs aux obligations vertes (green bonds), aux obligations sociales (social bonds) ou aux obligations durables (sustainability bonds). En outre, un niveau minimum défini de critères ESG a été examiné en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation et les émetteurs et leurs obligations qui ne remplissaient pas de tels critères ont été exclus.

Les émetteurs ont été exclus sur la base des critères suivants :

- les entreprises et émetteurs souverains ayant la plus mauvaise note de qualité ESG par rapport à leur groupe de référence (c'est-à-dire une note « F »),
- les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House
- les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire une note « F »),
- les entreprises directement impliquées dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues en rapport avec le Pacte mondial des Nations unies,
- les entreprises impliquées dans des armes controversées, ou
- les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon identifiés.

• **Évaluation des parts de fonds de placement**

Les parts d'investissement ont été évaluées en tenant compte des investissements au sein des fonds cibles selon l'évaluation ESG de la qualité, du risque climatique et de transition, de la norme, du Pacte mondial des Nations unies, du statut Freedom House et en ce qui concerne les investissements dans des entreprises considérées comme des fabricants ou des producteurs de composants essentiels de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes chimiques et biologiques (les rapports de participation au sein d'une structure de groupe sont ici pris en compte en conséquence).

Les méthodes d'évaluation des parts d'investissement étaient basées sur une vue globale du portefeuille du fonds cible, en tenant compte des investissements au sein du portefeuille du fonds cible. En fonction de l'approche d'évaluation respective, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) ont été définis, qui ont conduit à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les fonds cibles pouvaient être investis dans des actifs qui n'étaient pas conformes aux normes ESG définies pour les émetteurs.

Évaluation de la durabilité conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur les obligations de publication d'informations

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement pouvait être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

Éléments d'actifs non évalués au niveau ESG

Tous les investissements du fonds n'ont pas été évalués par la méthodologie d'évaluation ESG. C'était notamment le cas des actifs suivants : Les avoirs bancaires n'ont pas été évalués.

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'éléments d'actifs répondant à ces caractéristiques.

Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents respectaient les normes ESG et n'étaient pas exclus selon les approches d'évaluation ESG décrites ci-dessus.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire.

La bonne gouvernance a été évaluée à l'aide de l'évaluation de la norme, qui est présentée dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'avait été défini comme valeur de référence.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Frankfurt / Main, le 12 janvier 2024

DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main
La direction

KPMG a émis une observation sans réserve sur le rapport annuel complet conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch). Cette observation particulière se traduit comme suit :

Observation du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement DWS ESG Convertibles comprenant le rapport d'activité de l'exercice allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, la synthèse des actifs et l'état du portefeuille-titres au 30 septembre 2023, le compte de résultat, l'état des emplois et l'évolution de l'actif net pour l'exercice allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 ainsi que l'évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans, l'état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres et enfin, l'annexe.

D'après notre opinion, fondée sur les connaissances acquises lors de la vérification, le rapport annuel ci-joint est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur et reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué nos travaux de vérification selon l'article 102 de la loi allemande KAGB, en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel » de notre observation. Nous agissons en toute indépendance de DWS Investment GmbH en tenant compte du droit commercial et des réglementations professionnelles applicables en Allemagne et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en vertu du droit allemand conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux relative au rapport annuel

Les représentants légaux de DWS Investment GmbH sont responsables de l'établissement du rapport annuel, qui est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur, et sont chargés de veiller à ce que le rapport annuel reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires compte tenu de ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel ne comportant aucune anomalie significative due à des actes délictueux (à savoir, manipulation dans la présentation des comptes et atteintes à l'actif) ou à des erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux ont la responsabilité d'inclure les événements, décisions et facteurs qui peuvent influencer sensiblement sur l'évolution future du fonds commun de placement. Cela signifie, entre autres, que lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux doivent évaluer le maintien du fonds commun de placement par DWS Investment GmbH et qu'ils sont, le cas échéant, tenus de communiquer les faits relatifs à ce maintien, dès lors qu'ils sont pertinents.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel

Notre mission consiste à avoir l'assurance raisonnable que le rapport annuel dans son ensemble ne comporte aucune anomalie significative due à des actes délictueux ou à des erreurs et à formuler une observation qui inclut notre opinion d'audit sur ce rapport.

Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes, révèle toujours la présence d'une anomalie significative. Des anomalies peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre que, individuellement ou collectivement, elles aient un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à des actes délictueux ou à des erreurs dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, les actes délictueux pouvant impliquer notamment des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquée par les responsables légaux de DWS Investment GmbH pour l'établissement du rapport annuel ainsi que la validité des estimations et des informations connexes présentées par les représentants légaux.
- Sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il subsiste une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur le maintien du fonds de placement par la société DWS Investment GmbH. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus de mentionner les informations connexes dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre observation. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent avoir pour effet que le fonds commun de placement ne soit pas maintenu par la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'établissement, la présentation et le contenu d'ensemble du rapport annuel, y compris les informations, et apprécions si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte qu'il reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur.

Nous discutons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, entre autres, de l'étendue et la durée prévues de l'audit, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses significatives inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Frankfurt / Main, le 12 janvier 2024

KPMG AG
Société d'expertise comptable

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Kuppler | Steinbrenner |
| Commissaire aux comptes | Commissaire aux comptes |

Société de gestion des capitaux

DWS Investment GmbH
60612 Frankfurt / Main, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
452,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 115 millions d'euros

Conseil de surveillance

Dr. Stefan Hoops
Président
DWS Management GmbH,
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA)
Frankfurt / Main

Christof von Dryander
Vice-président
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP,
Frankfurt / Main

Hans-Theo Franken
Président du conseil de surveillance
Deutsche Vermögensberatung AG,
Frankfurt / Main

Dr. Alexander Ilgen
Deutsche Bank AG,
Frankfurt / Main

Dr. Stefan Marcinowski
Oy-Mittelberg

Holger Naumann (depuis le 1^{er} juillet 2023)
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Prof. Christian Strenger (jusqu'au 29 mai 2023)
The Germany Funds,
New York

Elisabeth Weisenhorn
Portikus Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Gerhard Wiesheu
Membre du directoire
Bankhaus Metzler seel. Sohn & Co. AG,
Frankfurt / Main

Susanne Zeidler
Frankfurt / Main

Direction

Manfred Bauer
Porte-parole de la direction

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Matthias Liermann

Porte-parole de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Petra Pflaum

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Gero Schomann (depuis le 4 avril 2023)

Membre de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Vincenzo Vedda (depuis le 17 février 2023)

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
MorgenFund GmbH,
Frankfurt / Main

Dirk Görden (jusqu'au 31 décembre 2022)

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Stefan Kreuzkamp (jusqu'au 31 décembre 2022)
Frankfurt / Main

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Brienner Straße 59
80333 München, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
2 928,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 109,4 millions d'euros

Associé de DWS Investment GmbH

DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Situation au : 31 octobre 2023

DWS Investment GmbH

60612 Frankfurt / Main, Allemagne

Tél. : +49 (0) 69-910-12371

Fax : +49 (0) 69-910-19090

www.dws.com